

<u>INTRODUCTION</u>	2
<u>CHAPITRE 1 : UNE VILLE HABITÉE, STABLE ET SOLIDAIRE</u>	3
1.1 <u>Accroître sa population et mieux l'accueillir</u>	3
1.2 <u>Mener une politique de logement dynamique</u>	3
1.3 <u>Favoriser la mixité sociale des logements</u>	7
<u>CHAPITRE 2 : UNE VILLE, MOTEUR D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</u>	10
2.1 <u>Soutenir l'activité économique</u>	10
2.1.1 <u>Bureaux</u>	10
2.1.2 <u>PME</u>	11
2.1.3 <u>Commerce</u>	11
2.2 <u>Soutenir l'emploi</u>	13
<u>CHAPITRE 3 : UNE VILLE ACCESSIBLE A TOUS, EN FONCTION D'UN MEILLEUR PARTAGE DE L'ESPACE</u>	15
3.1 <u>Généralités</u>	15
3.2 <u>Transports Publics</u>	16
3.3 <u>Système routier</u>	18
3.4 <u>Usagers non-motorisés</u>	20
3.5 <u>Voie d'eau</u>	21
<u>CHAPITRE 4 : UNE VILLE VERTE, PROPRE ET DURABLE</u>	22
4.1 <u>Espaces verts</u>	22
4.2 <u>Promouvoir le développement durable</u>	24
<u>CHAPITRE 5 : CADRE DE VIE – UNE VILLE BELLE, AGRÉABLE À VIVRE</u>	28
5.1 <u>Espaces publics</u>	28
5.2 <u>Patrimoine et domaine bâti</u>	30
5.2.1 <u>Patrimoine</u>	30
5.2.2 <u>Domaine bâti</u>	31
<u>CHAPITRE 6 : UNE VILLE ÉQUIPÉE, AU SERVICE DE TOUS</u>	33
6.1 <u>Enseignement</u>	33
6.1.1 <u>Infrastructure</u>	33
6.1.2 <u>Pédagogie</u>	33
6.2 <u>Petite enfance et jeunesse</u>	34
6.2.1 <u>Petite enfance et famille</u>	34
6.2.2 <u>Jeunesse</u>	35
6.3 <u>Politique sociale</u>	36
6.3.1 <u>Infrastructure</u>	36
6.3.2 <u>Actions sociales</u>	37
6.4 <u>Politique de santé</u>	38
6.5 <u>Politique de sécurité et de prévention</u>	39
6.6 <u>Culture</u>	41
6.6.1 <u>Infrastructure</u>	41
6.6.2 <u>Promotion et revalorisation de la culture</u>	43
6.7 <u>Tourisme</u>	45
6.8 <u>Sports et loisirs</u>	46
6.8.1 <u>Infrastructure</u>	46
6.8.2 <u>Gestion</u>	47
<u>CHAPITRE 7 : UNE CAPITALE, VILLE À ÉCHELLE HUMAINE</u>	48
<u>CHAPITRE 8 : UNE VILLE ORGANISÉE</u>	50
8.1 <u>Fiscalité et finances</u>	50
8.2 <u>Organisation des départements et services</u>	51
8.3 <u>Relations avec la population</u>	52
8.4 <u>Relations avec les autres communes et pouvoirs publics</u>	53
<u>ÉVALUATION</u>	55

INTRODUCTION

Evolution du Plan Communal de Développement (PCD)

Rappelons brièvement l'histoire du PCD, en citant quelques étapes importantes. En 1996, les bureaux d'études ont été désignés. Le dossier de base a été approuvé par la Région en 1999 et le projet de plan en 2002. Début 2005, enfin, le plan définitif est entré en vigueur.

Afin d'assurer le suivi des objectifs définis dans le PCD, à travers un bilan régulier, un comité de pilotage interdépartemental a été mis en place. Le texte actuel constitue un premier bilan des actions réalisées par la Ville pendant la législature 2000-2006.

La prochaine étape consistera en une éventuelle modification du PCD après les élections communales d'octobre 2006. La décision de modification devrait se prendre dans les six mois qui suivent l'installation du nouveau conseil communal en janvier 2007.

Méthode de travail

La rédaction du texte de bilan s'est faite principalement sur base des tableaux de bord. Ces tableaux, qui énumèrent l'ensemble des mesures nécessaires à la mise en œuvre du PCD, seront entièrement annotés et également mis à disposition du public. Une analyse détaillée de cet outil sera élaborée dans le chapitre « Évaluation ».

Les sources d'information ont été, d'une part, les réunions avec les acteurs concernés et, d'autre part, des documents publics tels que les publications de la Ville (Brusseleir, brochures,...), des articles de presse ou des sites Internet.

Il est à noter, enfin, que le bilan se concentre principalement sur les actions qui ont effectivement été réalisées et que le texte est dès lors, en grande partie, de nature positive. Le chapitre « Évaluation », par contre, traitera des mesures non-réalisées et des différentes causes de ces statu quo.

CHAPITRE 1 : UNE VILLE HABITÉE, STABLE ET SOLIDAIRE

1.1 Accroître sa population et mieux l'accueillir

La population de la Ville de Bruxelles n'a cessé d'augmenter depuis l'an 2000, et ceci après une période de déclin d'environ 30 ans. En 2005, le nombre d'habitants est de 144.772, soit 10.964 de plus qu'en 2000.

La Ville a cherché à améliorer non seulement l'accueil de ces nouveaux habitants, mais surtout l'information et la participation de l'ensemble des habitants. A cette fin, de nombreuses brochures ont été publiées et distribuées. En 2000 est publié un dépliant sur les qualités d'habitabilité du centre ville. A partir de 2003, un vade-mecum de l'administration communale est envoyé systématiquement aux nouveaux Bruxellois, il reprend tous les numéros et les adresses utiles de l'administration. Ce vade-mecum est disponible dans tous les lieux communaux ouverts au public, sur le site Internet et a été inséré dans le *Brusseleir*.

Quatre bureaux de liaison du Service Population¹ situés à Laeken, à Neder-Over-Heembeek, à Haren et au Quartier Nord-Est assuraient déjà le relais pour l'obtention de certificats. Un nouveau bureau a été ouvert dans le quartier Louise pour compléter la couverture de tout le territoire de la Ville.

En 2004 est créé le « *Brusseleir* », magazine d'information mensuel de la Ville. Il est distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants (100.000 exemplaires). Ce magazine rassemble un « *Bruxelles pratique* » donnant les adresses utiles, un « *Bruxelles quartiers* » mettant en évidence les caractères particuliers de chaque quartier, un « *Bruxelles service* », un « *Bruxelles actualités* » et un « *Bruxelles bouge* » qui renseigne l'agenda des événements. Ces brochures sont complétées et reprises sur le site internet de la Ville brucity.be

1.2 Mener une politique de logement dynamique

Régie Foncière, CPAS

L'offre publique de logement a été augmentée notamment par le dynamisme du CPAS et de la Régie Foncière qui ont tous deux revendu des terrains et des biens qu'ils possédaient dans toute la Belgique pour réinvestir les revenus sur le territoire communal.

La Régie Foncière², créée fin 2002, s'est attelée à assainir financièrement la gestion des propriétés communales en s'imposant un plan financier et d'investissement pluriannuel rigoureux. Ainsi, le niveau d'endettement de la Régie Foncière est passé de 70 millions d'euros fin 2002 à 44 millions fin 2006. De 2000 à 2006, elle a produit 219 logements publics et les nouveaux acquéreurs privés ont créé ou projeté ± 700 logements sur des biens vendus. Elle compte accroître son patrimoine de quelques 600 logements et le porter ainsi à un total de 3.293 logements, et cela sur une période de 10 ans (de 2000 à 2010). Elle développe un parc

¹ Adresse des bureaux de liaison : Laeken, bld E. Bockstael, 246 ; Haren, rue de Cortenbach, 10 ; Neder-Over-Heembeek, rue du Craetveld, 9 ; quartier Nord-Est, chaussée de Louvain, 300.

² Jusqu'en 2002, les propriétés communales étaient comprises dans le département Economie qui gérait les biens et terrains immobiliers destinés au logement. La nouvelle Régie Foncière a été créée afin de gérer les biens et terrains immobiliers appartenant à la Ville, destinés au logement et au commerce ; non dotée de la personnalité juridique, elle gère néanmoins son propre budget, sa propre comptabilité et sa propre trésorerie.

de nature sociale via les contrats de quartier (voir ci-dessous) et étend le segment de logements moyens de qualité, entre le logement privé et le logement social, répondant à la demande de citoyens à revenus moyens (développement du logement par quartier voir ci-dessous). Les conditions d'accessibilité ont été améliorées via la création d'une agence de location et via la prise en compte d'allocations publiques à caractère officiel et durable comme les allocations familiales pour le calcul du 1/3 loyer. En outre, un accompagnement permanent est assuré pour le suivi des locataires dans le cadre de problèmes de cohabitation ou de gestion non résolus. Une médiation permanente pour le contentieux locatif a été mise en place. Finalement, l'ombudswoman assure le rôle de catalyseur entre les locataires et la Régie.

Le CPAS, quant à lui, aura mis sur le marché, fin 2006, 239 logements neufs entièrement rénovés et rafraîchis et il prévoit d'ajouter encore 463 nouveaux logements sur une période de 6 années à son patrimoine de 1.650 logements. Il est partenaire dans d'importantes opérations de contrats de quartier et s'investit également dans des projets de lotissements (voir ci-dessous). Il donne priorité aux constructions d'appartements pour des familles nombreuses et privilégie l'accès aux personnes aidées par le CPAS. Les revenus comptabilisés ont été également élargis (la charge loyer admissible dans les dépenses d'un ménage est passée de 30 % à 40 %, voire 50 % dans certains cas, de nouvelles rentrées sont prises en compte, comme les pensions alimentaires par exemple, pour donner accès au plus grand nombre).

Cette production de logements s'accompagne d'une amélioration de la qualité de ceux-ci, tout spécialement en intégrant les principes d'un développement durable et de l'utilisation rationnelle de l'énergie. Citons, comme projets exemplaires, l'immeuble « L'Oréal » dans le quartier du Béguinage, en chantier, conduit par la Régie Foncière et la « Savonnerie Heymans » dans le quartier Anneessens, dont le permis d'urbanisme a été déposé en 2006 par le CPAS.

Les contrats de quartier

Financés par la Ville de Bruxelles et la Région bruxelloise, les contrats de quartier ont pour objectif de revitaliser certains quartiers anciens en remaillant le logement, en rénovant les espaces publics et en dynamisant la vie sociale, culturelle et économique. Ces contrats de quartier³ se sont succédé depuis 2001 et se sont partagés entre le Pentagone, le quartier Nord et Laeken. Ces programmes quadriennaux totalisent ensemble un investissement de plus de 95.000.000 € étalé entre 1999 et 2009⁴ (sans compter le dernier né qui n'a pas encore été budgétisé et qui devrait démarrer en 2007). Les efforts conjugués de la Régie Foncière et du

³ Contrat de quartier : programme quadriennal de revitalisation d'un quartier mené par la commune et la Région, qui porte sur l'amélioration et la création de logements, l'amélioration du cadre de vie, des espaces publics et des intérieurs d'îlots, et sur des projets visant principalement la cohésion et l'intégration sociale.

⁴ Les quartiers Anneessens-Fontainas et Anvers-Alhambra se sont achevés officiellement en 1998 et ne seront pas pris en compte dans ce bilan. Les quartiers Rempart des Moines (1997-2001), Marie-Christine (1997-2001), Nord (1999-2003) et le quartier Tanneurs (2000-2004) se sont officiellement achevés, mais la réalisation des opérations de logement et d'espaces publics se poursuit. A Laeken, les quartiers Palais-outre-Ponts (2003-2007) et Léopold à Léopold (2005-2009) sont en plein travail.

Au centre, le quartier Notre-Dame-au-Rouge (2003-2007) (sud-ouest du pentagone) est également en cours et enfin le quartier 'les Quais' (nord-ouest du pentagone) dont le dossier de base devrait être approuvé fin 2006, commencera certainement en 2007.

CPAS ont produit, dans les 7 zones actives, depuis 2001, 304⁵ logements de nature sociale⁶. D'autres acteurs interviennent comme la SDRB, société de développement de la région bruxelloise, ou le fonds du logement, ou des acteurs privés, qui ont ajouté⁷ plus de 160 logements conventionnés ou libres.

Dans ces zones, la Ville incite particulièrement les privés à rénover leur logement et à en améliorer la qualité. Elle informe sur toutes les possibilités de primes à la rénovation via le Réseau Habitat (associations spécialisées à cet exercice) ce qui engendre environ 500 demandes de rénovation par an sur le territoire communal.

En partenariat avec le CPAS, la Ville développe le « Projet X » qui consiste à proposer la mise en conformité des logements locatifs privés insalubres, tout en gardant les locataires. Le CPAS (ou l'agence immobilière sociale) récupère son investissement en prenant pendant une période déterminée le logement en gestion et retient à la source une partie des loyers. En mars 2006, dans le contrat de quartier Notre-Dame au Rouge, 25 logements étaient déjà rénovés et réattribués de cette manière, 14 étaient en travaux. Dans le cadre du volet logement de la Politique des Grandes Villes (PGV), la Ville de Bruxelles et le CPAS se sont engagés à étendre ce même « Projet X » aux autres quartiers précarisés. Pour ce faire, ils se sont constitués en une association Chapitre XII de la loi organique des CPAS, dénommée « Projet X ».

Dans les contrats de quartier, la création de ces logements est accompagnée de rénovations d'infrastructures et d'espaces publics, et de stimulants sociaux, mais ces volets seront développés dans les chapitres ad hoc.

Accompagnement du secteur privé et développement des partenariats publics-privés

Pour des sites spécifiques comme l'îlot Comines-Froissart ou la place des Martyrs par exemple, des tables rondes ont été organisées afin de débloquer ces anciens chancre. Ceci a conduit pour la place des Martyrs à la réalisation de logement et à la rénovation du bâti classé sur la place. Pour l'îlot Comines-Froissart, chancre au centre du quartier européen, deux permis d'urbanisme ont été introduits en 2006 comptabilisant ensemble plus de 169 appartements, un hôtel et des surfaces commerciales.

Pour des problèmes récurrents comme les chancre ou les logements vides au-dessus des commerces, la Ville a chargé un bureau d'études, la *Délégation au Développement de la Ville-ERU*, de recherches de solutions ou de propositions d'action. Le bureau multiplie les contacts avec des petits propriétaires privés et les réflexions sur ces cas. Par ce biais, 170 logements au-dessus des commerces ont été réhabilités, principalement dans le centre-ville et dans la rue Marie-Christine à Laeken, et 85 % des chancre du centre historique ont été réhabilités ou sont en voie de l'être. La Délégation au Développement de la Ville a également

⁵ 262 logements de la Régie Foncière et 42 logements du CPAS

⁶ Régie Foncière : Marie-Christine (43) + Rempart des Moines (27) + Palais-Outre-Ponts (92) + Léopold à Léopold (7) + Tanneurs (32) + ND au Rouge (22) + Nord (39) = 262 ; CPAS : ND au Rouge (42)

⁷ SDRB : Tanneurs (23) + Marie-Christine (60) + Nord (30)

Fonds du logement : Rempart des Moines (27)

Autres acteurs privés : Rempart des Moines (13) + ND au Rouge (11)

inscrit la Ville dans un réseau européen de réflexion sur les expériences de partenariat public/privé dénommé 'URBACT'.

Plusieurs autres partenariats publics-privés ont été initiés au sein de la Ville, notamment par la Régie Foncière qui créera, d'ici 2009, 98 logements par le biais de marchés de promotion avec participation financière du promoteur.

Via l'imposition de *charges d'urbanisme*⁸ sur les grandes surfaces de bureaux et d'activités de production de biens immatériels à l'occasion de la délivrance de permis d'urbanisme, la Ville a encouragé la réalisation de nombreux logements. Ceci est particulièrement perceptible dans le quartier Léopold et le quartier Nord, comme décrit plus loin.

Volet réglementaire

Afin de confirmer et protéger certaines poches de logements dans leur affectation et leur typologie, les politiques incitatives ont été complétées par des outils réglementaires. L'outil le plus classique, le plan particulier d'affectation du sol, reste utile et utilisé. Depuis 2000, six PPAS ont été adoptés et visent tous, au moins partiellement, à protéger le logement et sa typologie. Six autres encore sont en cours d'élaboration.

Afin de réhabiliter les chancres, plusieurs outils sont combinés : les taxes sur les immeubles à l'abandon, les plans d'expropriation, le périmètre de préemption. Le droit de préemption donne le pouvoir à la commune (qui peut agir pour elle-même ou pour son Centre public d'action sociale) de se porter acquéreur prioritaire en cas d'aliénation d'immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis et de lancer des expropriations sur certains chancres. Le seul périmètre actuel, existant depuis 2005, est situé dans une zone entourant la rue des Bouchers et représente une portion significative du périmètre classé au patrimoine mondial par l'UNESCO qui encercle la Grand-Place.

La Ville a suivi les grandes lignes des recommandations inscrites dans son plan communal de développement pour le traitement de ses permis d'urbanisme et permis de lotir, comme par exemple la limitation de divisions en petites unités de logements, le refus d'horeca dans certains quartiers résidentiels, la limitation de la proportion des chambres d'étudiants...

Le code du logement, code définissant des normes minimales de confort pour tous les logements loués, a été publié au Moniteur le 17 juillet 2003 et est applicable depuis le 1^{er} janvier 2004 à tout logement mis en location. Les plaintes et les attestations de conformité sont gérées par la Région mais la Ville et le CPAS se sont engagés à faire respecter et connaître ces nouvelles normes en initiant le « Projet X » et en organisant une coordination des plaintes sur les logements les plus insalubres. Sept arrêtés du Bourgmestre interdisant la location de biens ont été pris suite à cette nouvelle loi. Le droit de gestion publique⁹ pourrait être utilisé très prochainement.

⁸ Charges d'urbanisme : obligations imposées au titulaire d'un permis d'urbanisme au moment de la délivrance de celui-ci. Elles sont obligatoires lors de la construction ou de l'extension de grands immeubles de bureaux (d'une surface de plus de 500 m²), facultatives dans d'autres cas. Ces charges peuvent être remplacées par la réalisation de logements, voiries, espaces verts, et bâtiments ou équipements publics.

⁹ Droit de gestion publique : après une procédure déterminée, un opérateur immobilier public est habilité à gérer provisoirement le logement. Il peut y effectuer les travaux nécessaires et mettre lui-même le logement en location au titre d'habitation sociale.

1.3 Favoriser la mixité sociale des logements

Les propriétaires de logements sociaux, plus de 7.500 logements, présents à Bruxelles (Foyer bruxellois, Foyer laekenois, LOREBRU, SORELO, SAHSAB, AIS) s'occupent de mettre leurs appartements en conformité avec le code du logement. Ils bénéficient, pour ce faire, de 15 millions d'euros de la Ville et de 40 autres millions de la Région, dont les 3/4 correspondent à un prêt sans intérêt, remboursable en 33 ans, et un quart à un subside. La procédure d'accès à ces logements sociaux a complètement changé depuis 2002 : aujourd'hui, un registre central reprend toutes les demandes et met les demandeurs de toutes les communes sur un pied d'égalité.

L'AISB, l'agence immobilière sociale à Bruxelles, subsidiée par la Ville et la Région, est également un acteur important dans la production de logements sociaux. Cette agence propose à des propriétaires privés de prendre en gestion leur bien et le loue aux conditions du logement social. L'AISB gère 157 logements sur le territoire. Via le produit de charges d'urbanisme, la Ville soutient des projets de SISP (sociétés immobilières de service public) qui produisent des logements, aménagent des abords ou créent des équipements collectifs. Le CPAS a développé des mécanismes de relogement d'urgence pour des locataires devant quitter un logement ne répondant pas aux normes définies, il a porté son nombre de logements de transit de 20 à 26 et étudie d'autres possibilités de relogement temporaire. La Ville a récemment mis en place une commission paritaire locative qui, non seulement, met en place un dispositif de médiation locative entre propriétaires et locataires, mais qui s'engage également à établir un système référentiel précis en matière de loyer pratiqué et un nouveau contrat de bail type.

Evolution du logement par quartier

Dans le Pentagone, la fonction logement a été renforcée et c'est dans cette zone que l'accroissement de la population a été le plus important (10 % entre 2000 et 2005). De nombreux chancres emblématiques ou d'anciens immeubles industriels sont aujourd'hui des chantiers de constructions et abriteront bientôt de nouveaux habitants. Citons de manière non exhaustive:

- le terrain Damier/Canon/Choux, à l'arrière de l'Innovation, est en chantier depuis octobre 2005, et comprend 107 logements et 69 m² de commerces (SDRB) ;
- le terrain de la caserne Albert, où le permis d'urbanisme délivré prévoit 13.388 m² de logements et 1.326 m² de bureaux ;
- la porte Jacquain, un bâtiment de 3.179 m² de logements et 338 m² d'espace commercial, est en plein chantier;
- le site de 'la Mondiale' au coin des rues Léopold et de l'Ecuyer, juste derrière le théâtre royal de la Monnaie est en chantier et accueillera en 2007 un projet mixte avec 22 logements et un hôtel de 150 chambres;
- les établissements Bousse, rue des Fabriques/ rue de la Senne, projet mixte de 5108 m² de logements et 1811 m² de commerce.

Si certains chancres subsistent, comme celui de la rue des Vierges ou même ceux de la rue des Dominicains dans la zone UNESCO, des mesures sérieuses ont été prises comme des plans d'expropriations ou un périmètre de préemption, qui devraient aboutir à l'élimination de ces derniers dans les prochaines années. Ce travail est poursuivi à travers une coordination interdépartementale des chancres.

Les efforts actuels sont concentrés sur les logements vides, notamment au-dessus des commerces, la lutte contre l'insalubrité et les marchands de sommeil. Différents mécanismes, détaillés plus haut, ont été mis en place à cette fin: application du code du logement, «Projet X », coordination des plaintes entre les différents acteurs Ville, Région, Police.

Un autre enjeu est celui de l'avenir de la Cité administrative de l'État (CAE), comprise dans une Zone d'Intérêt Régional (ZIR), où est prévu au minimum 35% de la superficie totale¹⁰ en logements. Un auteur de projet a été désigné début 2006 pour réaliser un schéma directeur, ce projet est attentivement suivi par la Ville, qui devra établir un PPAS sur le site.

Dans le quartier Nord,

Peu à peu, ce quartier se reconstruit et trouve un juste équilibre entre les poches de logement, le commerce, les équipements scolaires et le développement administratif. Deux éléments ont contribué à une nouvelle dynamique du logement dans la zone : la mise en œuvre du contrat de quartier Nord et l'adoption du PPAS Hélicoptère. Le PPAS Hélicoptère, approuvé en 2005, confirme la mixité le long de la chaussée d'Anvers en implantant de nouvelles zones de logement entre la rue Rogier et l'avenue de l'Hélicoptère, et encore de part et d'autre de la rue Simons. Au total, le PPAS prévoit environ 100.000 m² de logement supplémentaire par rapport à la situation existante. Avec le PPAS Willebroeck en cours d'élaboration, il devrait au final revaloriser le paysage du canal et augmenter l'attractivité du quartier comme lieu d'habitat (voir aussi le chapitre espaces publics).

Le contrat de quartier Nord (1999-2003), qui achève ses opérations de logements, a produit 39 logements publics de nature sociale et 24 logements libres. Quelques promoteurs privés contribuent à la mixité du quartier:

- îlot Baudouin/ Frontispice/Angle/Arc : 55 logements sont en chantier;
- chaussée d'Anvers, rue Simons : deux permis d'urbanisme ont été délivrés pour 108 logements ; il s'agit, entre autres, des charges d'urbanisme de la tour de bureaux à l'angle du boulevard Bolivar et de la chaussée d'Anvers (North Light) ;
- le projet mixte Waterside implante 23 logements avec vue sur le canal.

La zone de Tour et Taxis reste encore un pôle crucial à développer. Comprise dans une ZIR, elle s'est vue désigner un auteur de projet en 2006 ; un schéma directeur devrait donc être initié, lequel sera suivi d'un PPAS.

A Laeken,

Deux contrats de quartier travaillent actuellement à l'image positive et au renforcement d'un logement de qualité à Laeken. Le contrat de quartier Palais-outré-Ponts (2003-2007) produira 70 logements publics de nature sociale directement et certainement plus d'une dizaine un peu plus tard (via les subsides des immeubles isolés). Le contrat de quartier Léopold à Léopold, commencé en 2005, ne produira que peu de logements (7) mais s'attachera à lutter contre les logements insalubres via notamment le « Projet X ».

Le marché immobilier est dynamique à Laeken et plus de cinq anciens immeubles industriels ont été convertis en lofts¹¹. On assiste également à quelques projets d'envergure de nouvelles

¹⁰ Aujourd'hui, la superficie totale existante hors-sol de la Cité administrative est de 95.096 m².

¹¹ Citons entre autres un ancien entrepôt av. E. Tollenaere (19), un ancien immeuble industriel rue de Drootbeek (25 lofts), l'ancienne chocolaterie rue F. Lesnino (57 logements), les anciennes usines Johnson Pump (71 unités

constructions comme un immeuble de 95 appartements rue de Beyseghem, de 42 logements rue du Heysel (voir aussi chapitre espaces publics).

A Neder-Over-Heembeek et Haren,

Les larges zones résidentielles de Neder-Over-Heembeek se construisent à un rythme calme mais certain. De nombreux lotissements ont été introduits ces dernières années aussi bien à Haren (8 lotissements délivrés depuis 2000) qu'à NOH (5 délivrés depuis 2000), ils devraient générer dans un avenir proche de nombreuses maisons unifamiliales.

La Régie Foncière à elle seule prévoit des lotissements comptant plus de 200 unités de logements dans ces quartiers d'ici 2007. Un répertoire des terrains vacants ainsi qu'une première évaluation du nombre de logements possibles sur les terrains Ville/CPAS a été réalisé.

Un schéma directeur et une étude de mobilité sont en cours à Haren afin de maintenir un cadre vert et agréable.

Au quartier Louise, le **bureau** traditionnellement perçu comme la fonction la plus forte et la plus rentable, est aujourd'hui concurrencé par la fonction logement. En effet, la fonction bureau est désavantagée car elle doit tenir compte d'un taux de vacance plus élevé et payer le tribut des charges d'urbanisme. Une tendance de conversion d'immeubles de bureaux en logements est constatée (plus de 7 demandes en ce sens comptabilisant au minimum 35 logements depuis 2002).

Dans le quartier Nord-Est,

Afin de confirmer le logement tout le long de la chaussée d'Etterbeek et dans le quartier des squares, plusieurs plans particuliers d'affectation du sol (PPAS) sont en cours d'élaboration et les charges d'urbanisme sont obligatoirement et strictement à réaliser dans la zone. C'est ainsi qu'en 2004, plusieurs permis confirmant le logement le long de la chaussée d'Etterbeek ont été délivrés (bloc E du Résidence Palace, coin rue de Pascale/chaussée d'Etterbeek), que d'autres sont introduits (îlot Comines/Froissart) ou en projet (îlot Van Maerlant) comptabilisant ainsi plus de 450 logements neufs à proximité de cette chaussée.

Le caractère résidentiel et agréable du quartier des squares est protégé par la limitation des autorisations des commerces horeca. Un PPAS rue Stévin a été adopté en 2003 pour protéger spécifiquement le logement et créer un parc entre les rues Joseph II, de Taciturne, de la Loi, et la chaussée d'Etterbeek...

Dans la zone administrative, la Ville essaie coûte que coûte de réintroduire quelques logements via les charges d'urbanisme. C'est ainsi que rue Belliard, un promoteur a accepté d'acheter un immeuble de bureaux d'une superficie de 1.600 m² et de le transformer intégralement en logements; un autre promoteur a financé le réaménagement de 350 m² de logements de type social rue du Commerce, un autre encore quelque 750 m² de logements boulevard Clovis.

de logements) et encore l'usine Epeda-latoflex parti en bourse d'achat collectif en 64 logements et 11 espaces de travail. Un promoteur est actuellement en discussion également pour le site Fourcroy.

CHAPITRE 2: UNE VILLE, MOTEUR D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Soutenir l'activité économique

2.1.1 Bureaux

Le marché immobilier de bureaux a été dynamique dans toute la région de Bruxelles ces 5 dernières années. Plusieurs éléments ont contribué à ce dynamisme. Un des éléments est certainement l'entrée en vigueur du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) en 2001, qui a établi une sécurité juridique après plusieurs années d'incertitude planologique. Ensuite, la demande en immobilier a augmenté, en grande partie, grâce à la présence des institutions européennes et des administrations belges.

Le marché a également réagi à la vacance de son parc immobilier devenue plus importante (quasi un bureau sur dix dans la région bruxelloise est aujourd'hui inoccupé), en multipliant les projets de rénovation des bâtiments construits avant les années 80.¹² Ceci est particulièrement vrai pour le territoire de Bruxelles¹³, non seulement dans le Pentagone Est avec l'impressionnante rénovation de la tour des finances et de ses quelque 160.000 m², la démolition et la reconstruction de la Tour Lotto (28.500 m²) mais surtout dans le quartier européen où plus de 56 permis de démolition/reconstruction ou de rénovation ont été introduits entre janvier 2000 et avril 2006.

La vitalité du marché se marque également par de nouvelles implantations et constructions de bureaux. Dans le quartier Nord-Est, le chantier du Lex 2000 (plus de 80.000 m²) est en cours. Dans le quartier Nord, la reconversion réussie de l'entrepôt B sur le site de Tour&Taxis (50.000 m²) a été achevée en 2004, le projet 'Waterside' le long du canal¹⁴ est en chantier et le permis d'une tour North Light a été délivré. Cette tour de 35.000 m² à l'angle du boulevard Simon Bolivar et de la rue Simons est prévue par le plan particulier d'affectation du sol Hélicopter adopté en 2005¹⁵.

Dans le quartier Louise, par contre, on constate une double tendance : d'une part, la régularisation des occupations illicites de logements par des bureaux¹⁶, antérieurs à 1992, (plus de 3.300 m² régularisés en 2003, et plus de 3.100 en 2004¹⁷) et, d'autre part, la reconversion de bureaux en logements. En effet, dans ce quartier offrant une belle mixité, le marché résidentiel est de plus en plus concurrentiel (cfr. le chapitre logement).

La mixité des fonctions a été exhortée de plusieurs façons. Au pied des immeubles élevés, une fonction d'animation ou de commerce a été systématiquement exigée. Ensuite, l'implantation de logements dans des zones administratives a été exigée dans plusieurs cas via les charges d'urbanisme. Citons, comme immeubles qui ont joué la carte de la mixité : un ensemble immobilier square de Meeûs qui a réintroduit un logement; un projet qui comprend un complexe de bureaux situé à l'angle de l'avenue de Cortenbergh et la rue Newton et un ensemble de bâtiments situé rue du Commerce, qui totalise 22 logements; le projet Waterside

¹² Source : observatoire des bureaux 2002/2003/2004/2005

¹³ Bruxelles-Ville totalise environ 40% des superficies de bureaux de la région.

¹⁴ Plus de 11.200 m² de bureaux et d'activités productives mixés avec 23 logements et plus de 400 m² de commerces.

¹⁵ La Ville a accepté une superficie de bureaux de 137.000 m² dans la Zone d'Intérêt Régional, contrairement à la limitation inscrite dans le Plan Communal de Développement de 90.000 m².

¹⁶ Possible depuis 2002

¹⁷ Sur tout le territoire de Bruxelles mais dont une grande majorité se situe dans la zone Louise.

mixant bureaux, activités productives, commerces et logement; et un projet rue Montoyer prévoyant deux niveaux de logement au-dessus des bureaux.

Rappelons encore que la Ville impose fermement les charges d'urbanisme sur les surfaces de bureaux et d'activités de production de biens immatériels (d'une surface de plus de 500 m²) à l'occasion de la délivrance de permis d'urbanisme. Les charges d'urbanisme effectivement perçues par la Ville de 2000 à 2006 sont de 6.879.115 euros.

2.1.2 PME

Dans le cadre du programme Objectif 2, un centre d'entreprises à vocation sociale, nommé « Les Ateliers des Tanneurs », a été mis sur pied par le CPAS dans l'ancien Palais du Vin. Ce Centre, mis en service en avril 2005, a comme mission le déploiement d'activités économiques dans le quartier des Marolles, permettant ainsi aux habitants d'accéder à des opportunités d'insertion socioprofessionnelle. Outre le Centre d'entreprises, le site abrite aussi des logements, des surfaces commerciales et une antenne sociale.

Egalement dans le cadre du programme Objectif 2, le Centre d'entreprises Dansaert, situé rue d'Alost et inauguré en mai 2000, a surmonté ses difficultés avec l'aide de la Ville¹⁸ et concrétise ses objectifs : dans le quartier Dansaert, offrir des espaces et des services à de nouvelles entreprises créatives. Aujourd'hui, plus de 40 entreprises sont installées pour 110 emplois créés hors free-lance. Ces entreprises sont actives dans le stylisme, le design, la bijouterie, l'architecture, le graphisme, la communication, les nouvelles technologies sans oublier un important pôle de production cinéma et de cinéma d'animation. Leurs productions et créations se sont vues attribuer de nombreux prix et s'attacher des clients prestigieux.

Le volet 5 des contrats de quartier comprend nombre d'actions en faveur de la réinsertion professionnelle. L'axe orienté vers l'emploi devient de plus en plus important au sein de ce volet. Dans le dernier contrat de quartier adopté, Léopold à Léopold, deux projets devraient contribuer à encourager l'emploi : le premier se situe dans les anciens dépôts Vandergoten, qui envisage l'aménagement d'un pôle de création d'entreprises, le second dans l'îlot Fransman.

La Tréfilerie, ancien immeuble industriel de Laeken, a été reconvertie en un immeuble mixte comprenant des logements et 2.014 m² d'activités productives et artisanales.

2.1.3 Commerce

La loi du 29 juin 1975 relative à l'autorisation d'implantations de commerces de détail a été adaptée par la loi du 13 août 2004. Cette nouvelle loi, qui est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2005, décrit la procédure à suivre pour la délivrance de permis socio-économiques. L'accroissement du pouvoir de décision des communes est une de ses adaptations. Pour les surfaces commerciales nettes comprises entre 400 m² et 1.000 m², seule la commune décide si le permis peut être accordé ou non. Pour les surfaces entre 1.000 m² et 2.000 m², le Comité socio-économique national pour la Distribution (CSEND) doit donner son avis et si les surfaces dépassent 2.000 m², les communes limitrophes ont la possibilité de s'exprimer sur le

¹⁸ Des initiatives de redressement ont été prises et de nouveaux moyens alloués, une augmentation de capital de la société commerciale pour un montant de 300.000 euros a été décidé par le conseil communal 6 février 2006.

dossier. Dans la période 2005-2006, seules deux demandes de permis socio-économique ont été introduites à la Ville. Une coordination entre les services Autorisations et Commerce se met actuellement en place de façon à faire resurgir d'autres entreprises devant demander ce permis.

En 2005, Atrium (l'agence régionale pour l'investissement urbain et le management transversal des quartiers commerçants) a remplacé le « Brussels Town Centre Management » et les asbl « revitaliser les quartiers commerçants ». Au lieu de cinq TCM - Bruxelles Centre, Rues Haute-Blaes, Coeur de Laeken, St Géry-Van Artevelde et St Jacques – il existe maintenant deux antennes Atrium pour la Ville de Bruxelles: Atrium Centre et Atrium Laeken. Les axes de travail d'Atrium sont: la création d'activités (Créativité), l'aménagement de l'espace et l'accessibilité (Urbactivité), et la convivialité et l'attractivité.

La Ville œuvre elle aussi pour renforcer l'attractivité commerciale des quartiers. Elle a publié une brochure sur les réglementations et les recommandations pour les enseignes ; elle contrôle la légalité des enseignes existantes et leur qualité. Dans certains noyaux commerciaux, l'éclairage a été renouvelé et les voiries ont été réaménagées. Citons le quartier De Wand à Neder-Over-Heembeek par exemple, où les trottoirs sont reconstruits, des ronds-points réalisés et des rues réasphaltées.

Parmi les initiatives pour faciliter l'accès aux commerces, on peut citer le minibus 8, qui relie les principaux centres commerciaux et touristiques du cœur historique par le biais d'un itinéraire à deux boucles avec des arrêts à proximité de parkings publics. Ce bus était en fonctionnement pour les périodes de fêtes Noël 2004, mais n'a pas été mis en place de manière permanente. Le Règlement relatif au stationnement prévoit la création de zones rouges, où le stationnement est limité à deux heures maximum. Ces zones, dans lesquelles ni la carte de riverain ni l'abonnement ne sont valables, devraient permettre une rotation maximale le long des axes commerciaux. Afin de mieux organiser les livraisons aux commerces et d'éviter le stationnement gênant sur la voirie, des zones de chargement et de déchargement ont été peintes, par exemple, dans la rue Haute et la rue Marie-Christine.

La Ville ne se soucie pas seulement des commerçants, mais aussi des habitants vivant dans les environs des commerces. Concernant l'implantation d'horeca ou de phone shops dans la zone résidentielle du Quartier Nord-Est, la Ville est très stricte dans le traitement des permis d'urbanisme dans le but de limiter le plus possible les nuisances pour les habitants.

La cellule Promotion du Commerce est chargée de la création et de l'organisation de marchés publics en plein air ainsi que de la perception des revenus qui en découlent. Elle attribue les emplacements et tient à jour le registre où sont inscrites les nouvelles demandes d'emplacement. Actuellement, 15 marchés publics sont organisés.

La Ville s'est fixé l'objectif de défendre et de créer des marchés de qualité. C'est dans ce cadre que les marchés d'Antiquités du Sablon, le marché d'Artisans de la place Agora, le marché Bio de la place de la Monnaie et les principaux marchés généraux ont été réorganisés et que des contrôles qualitatifs ont été effectués. Des nouveaux marchés ont été créés ou encouragés : le marché général du Square Palfijn, avec section bio ; un deuxième marché bio sur la place de la Chapelle ; le marché BeauBeau regroupant des jeunes artistes et artisans ; et actuellement la Ville cherche un lieu pour un marché de producteurs (produits de bouche). Par ailleurs, dans l'objectif de protéger les marchands ambulants bruxellois menacés par des entreprises internationales, des conventions ont été conclues avec les frituriers, marchands

d'escargots, marrons, fleurs, et autres, et des nouveaux emplacements ont été proposés pour fruits et jus de fruits, potages et pâtes, ...

2.2 Soutenir l'emploi

En 2004, le taux de chômage à la Ville de Bruxelles était de 22,8 % - pour les jeunes de moins de 25 ans, ce taux monterait même jusque 35,7 %.¹⁹ 68 % des chômeurs n'ont pas d'emploi depuis au moins un an et 43 % sont sans emploi depuis au moins 2 ans.²⁰ La création d'emploi et le soutien aux chercheurs d'emploi sont donc des préoccupations importantes pour la Ville.

Le 1^{er} janvier 2005, deux nouveaux départements ont été créés au CPAS: le Département de l'Insertion Socioprofessionnelle (DISP), l'ex-Job Office, et le Département de l'Economie Sociale (DES). Le DISP propose des contrats de travail pour les ayants droit à l'intégration sociale en application de l'article 60 §7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS. Cette forme de mise au travail constitue, pour les personnes concernées, l'occasion d'acquérir une première expérience de travail ainsi que des compétences techniques déterminées. Les personnes sont mises à l'emploi dans les départements de la Ville, hôpitaux publics, asbl, entreprises privées,... En 2004, près de 1.000 personnes ont ainsi été mises au travail.²¹

Au sein du Département de l'Economie Sociale, les projets suivants ont été développés: le service du linge, la régie d'insertion, le chantier du foyer laekenois et le nettoyage de PC & outils informatiques. Pour ces projets, on privilégie des gens mis en travail en application de l'article 60 § 7. Ils peuvent aussi être engagés dans des projets tels que la boutique de seconde main Big Bang et la réparation et la distribution de mobilier usagé.

L'insertion socioprofessionnelle en application de l'article 60 se fait aussi via l'asbl Régie de Quartier. Créée par la Ville et le CPAS dans le cadre du volet 5 des contrats de quartier, elle réalise des travaux de rénovation de façades et à l'intérieur de bâtiments. Actuellement, son travail ne se limite plus aux contrats de quartier, mais s'étend à d'autres chantiers tant privés que publics. Son équipe se constitue aujourd'hui de 14 chefs d'équipe et de 50 ouvriers en formation. En 2006, un subside d'investissement a été octroyé à l'asbl (par la Ville, le CPAS et les quatre sociétés de logements sociaux) d'un montant d'un million d'euros pour l'amélioration des communs des logements sociaux.

En collaboration avec le Centre d'entreprises «Les Ateliers des Tanneurs», le CPAS a développé un projet pilote dans le cadre de l'autocréation d'emploi. Ce projet, cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre de l'Objectif 3 priorité 2, a pour objet de proposer à toute personne suivie par le DISP et souhaitant mener à bien un projet d'autocréation d'emploi, une guidance socioprofessionnelle spécifique et personnalisée jusqu'à la reprise du projet par un organisme de montage de projet et/ou de microfinancement.

Le guichet d'économie locale de la Ville de Bruxelles opéré par le Centre d'entreprises Dansaert a restructuré ses activités début 2003 et poursuit depuis lors ses missions d'accueil,

¹⁹ rapport annuel statistique de l'ORBEM, 2004

²⁰ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale – Statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale – fiche n° 4 : Commune de Bruxelles-Ville, édition 2006/1

²¹ rapport annuel CPAS 2004, p. 49

de conseil et d'accompagnement des candidats entrepreneurs et des jeunes entreprises en croissance. L'intervention du Guichet peut porter tant sur l'accompagnement pré-crédation (plan d'affaires, plan de trésorerie, recherche de financement, formalités de création) que sur l'accompagnement post-crédation. Avec une seule personne employée, le Guichet d'économie locale accompagne la création de plus d'une entreprise par mois. Plus de 90% des entreprises dont la création a été accompagnée sont toujours en activité.

La Maison de l'Emploi regroupe les activités principales proposées par la Ville en matière d'emploi, c'est-à-dire les services « Mission Locale » et « Agence Locale pour l'Emploi » qui ont chacun une antenne à Bruxelles-Centre et à Laeken. A partir du 15 décembre 2005 le contrôle bimensuel des chômeurs complets a été supprimé. Au sein de la Cellule Affaires Sociales du département Démographie, une permanence chômage continue à fonctionner pour délivrer les attestations de résidence et pour l'estampillage des formulaires des chômeurs qui travaillent à temps partiel. Dans le quartier Marie-Christine à Laeken, les locaux au rez-de-chaussée de la place de la Maison Rouge 5 ont été partiellement mis à disposition de l'Agence Locale de l'Emploi et de la Mission Locale pour y tenir leurs permanences.

Outre les cours de langues qu'elle propose (voir plus loin dans le chapitre 6.3.2), la Maison de la Solidarité a dans son service un conseiller emploi qui oriente les demandeurs dans leur recherche et qui présente des animations sur le CV aux personnes fréquentant la maison.

Dans son volet d'insertion professionnelle subsidié par le programme Objectif 2, l'asbl Recyclart propose une formation et une remise à l'emploi à des chercheurs d'emploi. Elle gère quatre équipes : aménagement d'intérieur, menuiserie, construction métallique et horeca. Les 3 équipes techniques ont réalisé par exemple 38 bancs dans le cadre du réaménagement des alentours des logements sociaux « La Querelle », et une plaine de jeux et des tours végétales dans le quartier Rempart des Moines. Au total, Recyclart dispose de 12 postes ouvriers et de 4 postes de chef d'équipe.

La politique culturelle de la Ville de Bruxelles a également pour conséquence le soutien et la création de nombreux emplois dans le secteur. Outre les 34 personnes présentes au sein du Service de la Culture (chiffre qui a triplé depuis 2000), plus de 120 personnes font vivre les différents lieux et se partagent 85 équivalents temps plein.

Le Centre de Bilan de BRAVVO, qui fait partie de son axe jeunesse, aide les jeunes des quartiers défavorisés à choisir un emploi et/ou une formation. L'outil utilisé est l'ADVP (activation développement vocationnel et personnel), qui permet au jeune de déterminer les choix les plus opportuns au terme d'un travail et d'un cheminement individuels.

Depuis sa création en janvier 2004, l'asbl BRAVVO s'est considérablement agrandie. L'association est passée de 77 personnes à quasi 200 travailleurs aujourd'hui et prévoit d'ici fin 2006 d'en compter 212. Une croissance qui se traduit également par le nombre de projets intégrés et développés au sein de l'association, tels que le projet logement et qualité de la vie dans les quartiers, développement de la médiation et l'élargissement de l'équipe des gardiens de parc afin de couvrir le Parc Fontainas et le Square Marguerite.

En avril 2006, le Port de Bruxelles a présenté son Masterplan à l'horizon 2015. Le plan, qui a un volet socio-économique et urbanistique, vise à créer de l'emploi et atteindre 12.212 personnes en 2015, ce qui constituerait une croissance de 28 % en comparaison avec le nombre d'emplois actuels. Afin de pouvoir réaliser cet objectif, le Port compte entre autres sur l'extension du centre TIR.

CHAPITRE 3 : UNE VILLE ACCESSIBLE A TOUS, EN FONCTION D'UN MEILLEUR PARTAGE DE L'ESPACE

3.1 Généralités

La croissance continue des engorgements routiers à Bruxelles²², l'augmentation spectaculaire des voitures personnelles²³, la croissance des effets négatifs sur l'environnement²⁴ sont préoccupants. La mobilité des personnes, des biens et des marchandises reste donc bien un enjeu majeur de la politique de la Ville.

La Ville a suivi fermement les objectifs qu'elle avait énoncés dans son plan communal de développement : rendre la Ville plus agréable, plus attractive et accessible à tous. A cette fin, en tant que gestionnaire de voirie, elle a multiplié les requalifications des voiries et des espaces publics (cfr. chapitre 5) et a privilégié l'intermodalité entre les différents types de transports en multipliant les sites de car sharing²⁵, les range-vélos²⁶ et les stations de taxis à proximité de stations de métros ou de gares.

Elle a joué également un rôle de sensibilisation et de concertation à travers sa cellule Eco-conseil. La Ville a participé à de multiples opérations encourageant les usagers faibles et l'usage du vélo ou de la moto²⁷, et met en place des observatoires de quartier permettant des corrections de nouveaux plans de circulation comme les zones 30.

Enfin, la Ville, la Police et son CPAS essaient de montrer l'exemple en matière de mobilité par une gestion durable de leur parc automobile et cycliste. Lors du renouvellement de certains véhicules, la priorité est donnée à l'achat de véhicules propres : voitures électriques, hybrides ou au gaz, scooters électriques. Tous les véhicules de police sont achetés via des marchés fédéraux dans lesquels figurent comme critères d'attribution : l'émission en CO2 du véhicule et sa consommation.

Suite à une loi d'avril 2003 qui oblige les entreprises de plus de 200 employés à établir un plan de déplacement, 58 plans de déplacements (48.646 travailleurs concernés) ont été rentrés pour le territoire de la Ville (en date de février 2005)²⁸. Ces plans sont d'excellents outils de gestion de la mobilité et sont des bases pour les nouvelles études de circulation.

La Ville a créé en 2005 une compétence scabinale spécifique attachée au Département Travaux de Voirie, de « Coordination des Relations avec la STIB », pour optimiser les processus décisionnels d'amélioration du réseau de la STIB qui à cet effet a créé une

²² Source STIB 2020. En annexe : évolution des engorgements routiers de 1991 à 2005 dans la Région de Bruxelles-Capitale.

²³ Source : Plan Iris, site internet de la Région de Bruxelles-Capitale: www.mobil2015.irisnet.be

²⁴ Les scénarios pessimistes prévoient au minimum une croissance de 21 % du parc régional automobile entre 95 et 2010, le scénario le plus pessimiste présente même une croissance de 34 % pour la Région.

²⁵ La première station de car sharing, système permettant à des abonnés de bénéficier d'une voiture quand bon leur semble sur simple réservation par téléphone ou internet, a été créée en 2004. En 2006, la Ville en compte 5.

²⁶ Cfr. Cyclocity (chapitre 3.4)

²⁷ L'usage de la moto et des véhicules deux roues à moteur est incité comme alternative à la voiture, diverses actions de sensibilisation ont été menées depuis 2005 (au boulot à moto, brucitymoto) et une commission moto a été créée en juin 2006. Celle-ci vise à favoriser la circulation d'informations, d'échanges de vues, et de concertation en matière de politique motocycliste entre la Ville et les associations motocyclistes.

²⁸ La Ville a également établi le plan de déplacement de son centre administratif en septembre 2005. En 2006, ce plan sera évalué, amélioré et devrait être étendu aux autres bâtiments de la Ville.

Délégation auprès des Pouvoirs Locaux. Un résultat concret de cette nouvelle concertation a été la création sur le terrain de plus de 8 km de sites bus et trams protégés ou propres sur le territoire de la Ville pour la seule année 2005, pour 4 km dans les 18 autres communes bruxelloises réunies la même année. Le Comité Consultatif des Usagers de la STIB a en conséquence décerné pour la première fois son nouveau prix de la commune « Bus d'Or » à la Ville de Bruxelles pour 2005.

La Ville a remis un avis extrêmement détaillé et suggérant des propositions inédites sur le projet de plan Tram – Bus 2008 de la STIB, visant essentiellement à renforcer des liaisons de hautes performances entre les quartiers excentrés et le centre-ville, et à créer de nouvelles liaisons inter-quartiers (entre le nord et le sud de Laeken, par exemple). L'avis de la Ville a largement été repris en compte par la STIB, dans le vote favorable du Parlement régional Bruxellois et dans la décision finale d'approbation par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du plan adapté. Un des acquis les plus significatifs est la création prochaine du tram 51 Esplanade – Nord – Bourse – Midi – Forest – Stalle en site propre (et tunnel) à 100 % (voir plus loin : « Tram »).

3.2 Transports Publics

Rappelons que l'amélioration des transports en commun en vue de maintenir l'accessibilité du centre à tous les habitants bruxellois est un des objectifs prioritaires du PCD.

Réseau ferroviaire

La SNCB s'est transformée en profondeur depuis le 1er janvier 2005. Une société-holding (appelée "SNCB-Holding") a été créée, qui repose sur deux filiales :

- Le gestionnaire de l'infrastructure, appelé Infrabel ;
- L'exploitant du réseau, qui garde le nom de "SNCB".

La SNCB a mené une politique commerciale dynamique et a par exemple instauré un dispositif de gratuité totale des trajets domicile-travail pour les ministères fédéraux²⁹. Ceci a positivement augmenté la part modale du train dans le trafic intérieur³⁰.

Mais le plus marquant de ces 5 dernières années pour la commune sont les travaux réalisés par Infrabel³¹ dans le cadre de la construction du Réseau Express Régional RER et de l'implantation du TGV. Les premiers travaux du projet RER relatifs à la liaison ferroviaire Watermael - Schuman -Josaphat, l'un des futurs maillons du RER à Bruxelles, ont débuté en avril 2004. Les gares où s'arrêteront ces trains RER ne sont pas encore fixées mais la Ville, n'étant pas membre de la commission régionale de mobilité, n'a que peu d'influence sur la décision.

Infrabel continue également ses importants travaux de mise à quatre voies de la ligne Bruxelles-Louvain sur le site de Schaerbeek-Formation et au centre de Haren³². Des mesures compensatoires sont prises en charge par Infrabel via le fonds TGV dans le cadre de ces

²⁹ Cette gratuité du trajet domicile-travail se base sur une intervention de l'employeur à hauteur de 80% du prix de la carte de train. Les 20 % restants sont financés par l'Etat. Ce dispositif est aujourd'hui également proposé au secteur privé. La Ville l'a inscrit dans son plan de déplacements.

³⁰ Augmentation de 7,9 % de voyageurs entre 2003 et 2004.

³¹ Carte éventuellement du réseau ferroviaire à insérer.

³² Photo de tuc-rail à insérer

travaux : l'implantation d'écrans de protection acoustique, la création d'un sentier de promenade verte reliant plusieurs sites classés, le réaménagement de voiries, ... Ce TGV passe actuellement par la jonction Nord-Midi, ce qui diminue évidemment la capacité de ce maillon essentiel pour l'acheminement des personnes en plein centre-ville.

Le certificat d'urbanisme du Diabolo (projet ferroviaire en forme de diabolo reliant la gare de Bruxelles-National-Aéroport à la future ligne qui sera construite sur la berme centrale de l'autoroute E19, entre Schaerbeek et Malines) est passé en enquête publique en avril 2006 et le Collège a soutenu ce projet d'amélioration de la desserte ferroviaire en quantité et qualité. La Ville reste donc extrêmement concernée par l'évolution du réseau ferroviaire.

Méтро

Les travaux du bouclage de la petite ceinture par le métro, entamés en 2001, impliquent une réorganisation complète du réseau et une augmentation du nombre de rames de métro qui devraient offrir 36 % de places en plus. Les deux stations d'interconnexion des trois lignes existantes sont la Gare de l'Ouest et la station Arts-Loi. Le plan directeur, approuvé en 2002, prévoit de couper la ligne 1A (Baudouin-H. Debroux): la ligne projetée partirait du stade Roi Baudouin, passerait par Simonis puis emprunterait la nouvelle boucle de contournement du centre. Cette nouvelle exploitation commerciale du réseau est prévue pour 2008.

Tram

Un nouveau plan de déploiement du réseau de bus et de tram de la STIB a été approuvé par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en juillet 2005, après consultation des communes et de la Ville.

D'ici 2008, une série de modifications sont prévues afin de répondre aux problèmes de capacité, de régularité, de difficultés de circulation en surface des trams et des bus

Les solutions proposées sont :

- un axe tram Nord-Midi performant, régulier et de grande capacité. A la suite de la proposition (approuvée) de la Ville, le futur tram 3 Nord – Midi – Albert sera exploité avec une très haute fréquence, une bien plus grande capacité et plus de confort qu'actuellement et cohabitera dans le tunnel prémétro avec la nouvelle ligne 51 Esplanade – Nord – Bourse – Midi – Albert – Stalle à 100 % en site propre et tunnel. Ces lignes seront exploitées avec les tout nouveaux trams 3000 et 4000 (avec planchers bas et larges portes) qui seront mis progressivement en service sur le réseau dès février en 2006. Il y passera un tram toutes les 3 minutes à l'heure de pointe et un toutes les 5 minutes en heures creuses.

En ce qui concerne le 51, la Ville a demandé un terminus plus en amont aux Palais d'Exposition et au parking C.

- un tram toutes les 5 minutes en soirée Le cadencement (régularité des passages) atteindra un niveau inédit en Région bruxelloise pour des lignes de tram.

- une meilleure desserte de l'axe de la Grande Ceinture :

3 lignes exploitées par des véhicules de grande capacité offrant 6000 places supplémentaires sur le tronc commun, soit un tram toutes les 3 minutes, et une liaison directe avec l'ULB est en service aux heures de pointe, la ligne 24³³, et sera pérennisé par le futur tram 25 ;

- le prolongement et la création de plusieurs lignes de tram :

le tram 55 sera prolongé à Haren (vers l'OTAN), mais en outre, un tram à hautes fréquences

³³Ligne Schaerbeek-Montgomery-ULB

en site propre est en projet sur le boulevard Léopold III entre Haren et le prémétro de la Grande Ceinture, son financement dans le cadre de Beliris est déjà acquis.

Le programme d'amélioration de la vitesse commerciale (VICOM) a déjà réalisé plusieurs de ses tronçons de site propre. Citons, sans être exhaustif, le tram 18 sur la petite ceinture ouest; les trams 92, 93 et 94 dans les rues royales et de la Régence depuis 2005, 1,4 km de trajet de la ligne 52 le long du Quai des Usines (site mixte partagé avec le bus 47), la ligne 94, aux abords du Bois de la Cambre.

Bus

La STIB, appuyée par la Ville, a mis également l'accent sur le programme d'amélioration de la vitesse commerciale (VICOM) du réseau bus. Une réalisation majeure dans le Pentagone est l'instauration des «contresens bus»³⁴ entre la place de Brouckère et la Gare Centrale. Un deuxième trajet de contresens bus est actuellement à l'étude. Citons encore en exemple d'autres mesures VICOM réalisées : la mise en site propre du bus 63 sur la chaussée de Haecht, les sites propres réalisés rue Ducale, du Gentilhomme, au Treurenberg, ceux approuvés mais non encore réalisés place Surllet de Choquier, rue des Colonies, rue de Loxum, ..., les demande de permis d'urbanisme sont en cours pour la traversée en semaine en site propre du Bois de la Cambre par le bus 41. Le plan Tram – Bus 2008 envisage la création du bus 88 (Molenbeek – chaussée de Ninove – centre-ville – Quartier Nord – avenue du Port – Bockstael – Brugmann – Heysel, etc.) En outre, sous la législature 2001 – 2006 le maintien du bus 47 entre Neder-Over-Heembeek et le centre-ville a été obtenu, il sera évalué ultérieurement.

Depuis le 4 septembre 2006, la ligne de bus 53³⁵ a été prolongée via la rue Bruyn jusqu'à l'Hôpital militaire et améliore ainsi la desserte de Neder-Over-Heembeek.

Rappelons l'initiative originale du minibus 8, développée dans le chapitre sur le commerce.

3.3 Système routier

Les zones 30 et la rénovation des grands axes structurants

La Ville a poursuivi la mise en œuvre des zones 30 (vitesse limitée à 30 km/h) décrites dans son PCD. La première zone 30, concernant le quartier Notre-Dame-aux-Neiges, a été réalisée en 2005. Les zones Béguinage, Canal, Marolles ont été soumises à enquête publique en 2006 et devraient être concrétisées en 2007. La « Zone Confort » autour de la Grand-Place est effective à partir de juin 2006; elle instaure de nouveaux sens de circulation, réserve le stationnement aux riverains, limite la vitesse à 30km/h et rend piétonnes certaines rues. La réalisation de ces zones 30 est engagée parallèlement au réaménagement des axes structurants du Pentagone (avenue de Stalingrad, boulevard Jacquain, boulevard de l'Impératrice déjà achevés, boulevards Lemonnier et Anspach à l'étude) et vise à une diminution drastique du trafic de transit en privilégiant la circulation automobile sur la petite ceinture. Cependant, le projet de réaménagement de la ceinture ouest mené par le Fédéral est encore à l'étude.

Les zones 30 ne sont pas cantonnées au Pentagone : dans le quartier Pannenhuis-Bockstael des aménagements visant la réduction de vitesse sont déjà en place, et lors des rénovations³⁶

³⁴ Pour monter, le bus part du boulevard Anspach, prend la rue de l'Evêque, la rue de l'Ecuyer, la rue d'Arenberg pour rejoindre le boulevard de l'Impératrice. Pour descendre, le bus part du boulevard de l'Impératrice, suit la rue d'Assaut et la rue Fossé aux Loups

³⁵ Le bus s'arrêtait précédemment au terminus Mariëndaal/Val Maria.

de voiries dans les contrats de quartier ou autres, les zones de réduction de vitesse automobile sont agrandies. Le Bois de la Cambre est un cas particulier ; la Ville a réservé, là encore, plus de zones consacrées aux piétons et au stationnement. Tous les week-ends et jours fériés durant les vacances, la circulation de transit avenue de la Laiterie et avenue de Flore est supprimée en vue de favoriser une promenade sécurisée pour les piétons.

Selon l'analyse 2005 de l'observatoire régional des zones 30, la Ville reste néanmoins en dessous de la moyenne régionale puisqu'elle ne totalise que 6,9 % du réseau des voiries de la commune alors que la moyenne régionale est de 17,9 %.

Au niveau de la rénovation des grands axes pénétrants, le réaménagement de la rue de la Loi, et celui de la chaussée d'Haecht sont achevés. A l'image de la solution satisfaisante choisie pour le boulevard Jacquain, des marquages ont été appliqués à l'essai sur l'axe Bockstaël - Houba de Strooper qui réduisent la circulation automobile à une bande dans chaque sens, créent des pistes cyclables et une bande partielle de bus. Une première évaluation de cette mesure a mené le Collège à réinstaurer deux bandes de circulation routière en direction de Wemmel. Sont encore attendus : la rue Belliard (en attente pour cause de travaux du RER), l'entrée de l'A12, l'avenue Louise.

De nombreuses entrées d'écoles ont été sécurisées en limitant, là encore, la vitesse à 30 km/h, mais aussi en plaçant des smileys (figures attirant l'attention sur la présence d'écoliers), des barrières de sécurité³⁷, et par l'installation de nouveaux dispositifs spéciaux d'éclairage public des passages piétons devant les écoles.

Stationnement

La rénovation d'espaces publics s'accompagne de mesures en matière de stationnement. Une meilleure rotation des emplacements de stationnement ainsi qu'une priorité aux riverains ont été recherchées, et ceci principalement au centre et au quartier Nord-Est.

Ainsi, des nouvelles zones de stationnement ont été réservées uniquement aux riverains, de nombreuses rues ont été équipées d'horodateurs, des zones bleues (stationnement à durée limitée) ont été étendues, des zones rouges (stationnement limité à maximum deux heures), des places de chargement-déchargement dans les rues commerçantes et des places handicapées ont été ajoutées³⁸. A l'aide d'un nouveau règlement relatif au stationnement, entré en vigueur le 1^{er} mars 2004, et de l'engagement de personnel³⁹, le contrôle des horodateurs a été plus strict. Une augmentation spectaculaire des recettes de 3.158.166 euros en 2001 à

7.731.632 euros en 2004 en est la preuve. Un redécoupage des zones réservées aux riverains a été arrêté et le règlement communal relatif à la délivrance des cartes de riverains a été revu. Enfin, de nouvelles formules d'abonnements annuels permettant un stationnement illimité dans les rues équipées d'horodateurs ont été initiées.

La nécessité de prévoir des parkings spécifiques pour les deux roues motorisés est avérée, et des solutions seront vraisemblablement proposées par la toute nouvelle commission moto créée en juin 2006.

³⁶ Sont notamment à l'étude le centre de Haren, les voiries du contrat de quartier Palais-Outre-Ponts, et Léopold à Léopold)

³⁷ une base de données est en train d'être établie par un bureau extérieur.

³⁸ 233 emplacements handicapés ont été ajoutés depuis mi 2003 ; les emplacements sont mis en évidence par une peinture bleue (528 places marquées ainsi depuis mi 2003)

³⁹ Vu le passage de cette compétence de la Police à la Ville

Conjointement à ces mesures prises sur la voie publique, le nombre de places de parking pour les projets de nouveaux bureaux, de nouvelles entreprises a été réduit, via les permis d'urbanisme, à un quota précis⁴⁰ par m². Cette politique de rationalisation était appliquée bien avant l'arrivée de la circulaire régionale n°18 en 2003, elle s'est adaptée à cette circulaire et est donc moins exigeante qu'auparavant.

La Ville et la Région ont, d'autre part, noué des contacts avec les gestionnaires privés des parkings, des tables rondes se sont instaurées. Une signalisation dynamique de ces parkings à partir de la petite ceinture est prévue et des tests sur les dispositifs récemment installés commencent en septembre.

Du point de vue du stationnement des autocars et des camions poids lourds, la fin de l'étude est annoncée pour le mois de septembre.

3.4 Usagers non-motorisés

Vélos

Lors de la rénovation des grandes voiries, comme l'avenue de Stalingrad, le boulevard Jacquain ou la rue de la Loi, un couloir rouge est réservé aux cyclistes de manière à créer des axes cyclistes forts. A d'autres endroits, des pistes cyclables ont été créées, redimensionnant de ce fait les gabarits de circulation automobile – par exemple sur l'axe Bockstael – Houba de Strooper, du boulevard du Jubilé à la place Bockstael, ainsi que sur la chaussée d'Anvers. La réalisation des contresens cyclistes (Sens Unique Limité ou SUL), obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2004 dans toute la Région, est en bonne voie de finalisation. Pour compléter cette infrastructure de base, plus de 100 range-vélos ont été placés et 250 commandés, sans compter ceux combinés avec de la publicité (Mobilier Urbain de Publicité et d'Information MUPI) et ceux créés dans le cadre de réaménagements d'abord d'écoles. De nouvelles mesures en faveur du transport des vélos dans les rames de métro ont été prises par la STIB ; des espaces sont réservés dans les wagons, et les plages horaires d'embarquement sont élargies. En 2006, les services de la Ville disposent de 65 vélos plus 10 vélos électriques, contre 9 seulement en 2000. Mais aucune gestion centralisée (réparation ou entretien régulier, transparence de l'accessibilité) de ce nouveau parc cycliste n'est encore en place.

Plusieurs initiatives originales ont été lancées pour encourager l'utilisation du vélo auprès des habitants (opération Dring-Dring, journée sans voiture, mise en place de la commission vélo). La dernière en date est la mise en place d'un système de location de vélo : Cyclocity. Dès le mois de septembre 2006, la Ville mettra à disposition des Bruxellois et touristes, 250 vélos répartis sur 23 stations couvrant les principaux centres d'intérêt. Cyclocity veut devenir un véritable complément des transports en commun en promouvant l'intermodalité et l'usage des déplacements doux. La volonté de la Ville est de prévoir ces stations de vélos à proximité des abris d'autobus et de tramways. C'est une première sur le territoire belge.

Piétons

La rénovation d'espaces publics a pour objectif essentiel de favoriser les usagers non-motorisés. Les trottoirs sont élargis, des passages pour piétons sont surélevés et dotés d'équipements utiles pour les malvoyants ou pour les personnes à mobilité réduite (PMR),

⁴⁰ Selon le PCD, le nombre de parkings pour les projets de bureaux est ramené à un quota d'une place pour 200m² (300 m² dans les zones bien desservies par les transports en commun). Selon la circulaire régionale n°18, l'exigence est moindre (entre 1 pour 200 m² au-delà de 250 m² de bureaux)

l'éclairage public est repensé en fonction de la circulation des piétons. Des études sont terminées pour créer des liaisons PMR, par exemple aux abords de l'Hospice Pachéco, dans le centre du Pentagone⁴¹, et entre le CTR Brugmann, le stade Baudouin et le Parc d'Osseghem dont la piste de santé a déjà été réaménagée pour être utilisable par les Personnes à Mobilité Réduite. La STIB de son côté a pris des mesures favorisant les déplacements des personnes à mobilité réduite, notamment en équipant d'ascenseurs plusieurs stations centrales de métro ou pré-métro, en modernisant son matériel roulant⁴². et en adaptant la ligne de bus 71, partant du centre, est une ligne pilote d'accessibilité totale aux PMR. aux personnes circulant en fauteuil roulant⁴³.

Des lignes de guidage podotactiles pour personnes mal-voyantes et aveugles sont installées sur chaque nouvelle oreille de trottoir créée lors des réaménagements de voirie (contresens bus, De Wand, Delva, etc.) et la plus grande partie des passages piétons des boulevards centraux en a également déjà été dotée.

La concrétisation des 'Chemins de la Ville', vaste projet reliant des pôles d'attraction centraux entre eux, a continué (réalisation entre 2001 et 2003 à la hauteur de la place Sainte Catherine et de l'Epée, boulevard de l'Empereur en 2003) mais le tronçon devant passer dans le site de la caserne Albert reste à réaliser.

3.5 Voie d'eau

Une navette régulière de type transport public entre Vilvoorde et la place Saintelette n'a pas encore été concrétisée. Des asbl comme 'Brussels by Water' ou la 'Fonderie' ont développé le tourisme fluvial à Bruxelles et ont organisé des séminaires de travail ou des balades touristiques locales à bord de leurs bateaux. L'embarquement principal se localise sur le bassin Beco, récemment réaménagé.

⁴¹ rues de l'Evêque, Fripiers, Maus, Tabora, au Beurre, Grand-Place, rues du Midi et du Lombard, place Agora, rues Marché aux herbes, galerie Saint-Hubert, rues Arenberg et Ecuier, de l'Etuve, place Ste Catherine, A ; Dansaert, A ; Orts, J ; Pont de la Carpe, place St-Géry, rue Van Praet, boulevard Anspach, place de Brouckère, boulevard E. Jacqmain, rue Van der Elst.

⁴² Outre les planchers surbaissés, des caméras concernant les personnes à mobilité réduite sont également installées dans les véhicules T3000 et les futurs T 4000.

⁴³ Cette ligne pilote, partant de la place de Brouckère, permet aux personnes à mobilité réduite (PMR) d'accéder sans aide au bus grâce à un plateau amovible et à un système de caméra, des petites lampes témoins et un signal sonore.

CHAPITRE 4: UNE VILLE VERTE, PROPRE ET DURABLE

4.1 Espaces verts

Patrimoine vert existant

Depuis 2000, plusieurs parcs et espaces verts sur le territoire de la Ville sont en cours de rénovation, de manière à protéger et à valoriser le patrimoine vert existant :

° Un projet de rénovation du **Parc du Cinquantenaire**, financé par Beliris, est actuellement en cours. Ce projet consiste en 6 phases, dont les deux premières devraient être terminées pour fin 2006. La phase des travaux d'urgence, qui est en cours, consiste en l'élagage et la revitalisation des arbres, et la restauration de la grande fontaine et des statues. Un budget de 2,65 millions d'euros a été inscrit pour le financement des travaux d'urgence ; un autre budget de 8,15 millions d'euros est prévu pour les 2 premières phases du schéma directeur des travaux.

° En 2003, une première phase de rénovation du **Parc Léopold** a été entamée, également subsidiée par Beliris. L'étang du parc a été curé et ses berges entièrement refaites. La tour Eggevoort a été rénovée intérieurement (en 2002), elle est destinée aux gardiens de parc. Une nouvelle entrée piétonne est prévue au n° 3 avenue de Maelbeek. Et en 2007, une nouvelle aire de jeux va être créée. La seconde phase de rénovation prendra effectivement cours en 2007.

° Un troisième projet de rénovation financé par Beliris est celui du **Bois de la Cambre**, auquel un budget d'environ 12 millions d'euros sera affecté. Le lac a déjà été curé et les berges de l'étang ont subi une rénovation à l'identique au cours de la deuxième phase, laquelle s'est achevée en janvier 2006. Fin février 2006, la troisième phase des travaux a commencé. Dans sa totalité, le projet prévoit l'abattage d'arbres et les replantations permettant le réaménagement du parc, l'aménagement d'égouttage, la restauration de trottoirs et de chemins, la réalisation de clôtures et l'installation ou la réhabilitation de bancs et de poubelles publics. La pelouse sera réaménagée et agrandie et une nouvelle aire de jeux sera installée dans le parc. Suite à l'obtention du permis d'urbanisme et du permis patrimoine, la reconstruction du chalet Robinson est prévue pour 2007.

° Les **squares dans le Quartier Nord-Est** ont également bénéficié d'une remise en état. Au square Ambiorix, un gros entretien des chemins et des bordures a eu lieu, ainsi qu'une remise en état des berges du bassin et un nettoyage des statues. Au square Marie-Louise, deux émulseurs ont été placés et l'étang sera remis en état. 320 hortensias ont été plantés au square Marguerite. A ces actions s'ajoutent un plan de gestion et une étude phytosanitaire des arbres pour l'ensemble des 3 squares et de l'avenue Palmerston. Parallèlement, les aires de jeux des Squares Ambiorix et Marguerite ont été complètement rénovées.

Nouveaux espaces verts

La Ville ne s'occupe pas seulement de l'entretien du patrimoine vert existant, mais prévoit aussi l'implantation de nouveaux espaces verts dans les différents quartiers : dans le quartier Nord-Est, les jardins de la vallée du Maelbeek – le parc « anonyme » - ont été créés ; dans le cadre du contrat de quartier Palais Outre-Ponts à Laeken, un projet de jardin écologique et

pédagogique « Albert Street », le long du chemin de fer, est en élaboration ; à Haren, un parc semi-rural rue du Pré-aux-Oies verra le jour, formé de prairies de fauche et même d'un petit verger ; à Neder-Over-Heembeek enfin, le parc boisé du Craetbosch sera formé de prairies de fauche et de sentiers de promenade en sous-bois et le Val du Bois des Béguines a été officiellement versé dans le patrimoine public des espaces verts de la Ville de Bruxelles. .

Gestion

Contrairement à ce qui était prévu dans le plan communal de développement, il n'y a pas eu de nouveaux transferts d'entretien entre la Ville et l'IBGE. Une procédure de transfert (de gestion et/ou de propriété) est cependant en cours pour ce qui concerne le site du Gros-Tilleul, ainsi que pour la berme arborée entre les avenues des Croix du Feu et Van Praet. Les espaces verts gérés par l'IBGE restent, parmi d'autres, le Parc Sobieski et le Parc de Laeken, le Jardin du Monts des Arts et le Parc du Cinquantenaire.

Outre la préservation et le développement de son patrimoine vert, la Ville mène une politique de plantations en espace public. En général, cela signifie par exemple qu'elle déploie de la décoration florale dans les rues via le placement de potences ou qu'elle envisage des plantations dans le cadre du volet 4 des contrats de quartier. Mais cela se concrétise aussi dans une approche plus planificatrice, comme la création d'une dorsale verte structurante (via l'implantation d'arbres) afin de diminuer l'impact de la rupture de la jonction ferroviaire Nord-Midi. C'est dans cette optique que le réaménagement de la partie centrale de la jonction (à la hauteur du boulevard de l'Empereur et du boulevard de l'Impératrice) et la rénovation du jardin de la Cathédrale se sont réalisés. Les deux premières phases du réaménagement sont déjà terminées ; actuellement, seul le tronçon entre la place de l'Albertine et le jardin de la Cathédrale reste à réaliser. Signalons enfin qu'un examen de faisabilité et d'opportunité de plantation est systématiquement effectué pour toute étude de réaménagement de voiries, carrefours, ou d'abords d'écoles.

Dans la délivrance des permis d'urbanisme, la Ville poursuit l'application de ses recommandations visant la verdurisation d'intérieurs d'îlots, en y refusant par exemple des activités horeca ou des constructions de parkings.

Dans sa méthode de travail, la Ville s'est attelée au long terme grâce aux multiples plans de gestion. En octobre 2005, un plan de gestion horticole (pour les 25 ans à venir) a ainsi été approuvé concernant l'avenue Palmerston et les 3 squares ainsi que pour le Cimetière de Bruxelles. Le service des Espaces Verts a rédigé un rapport visant l'homogénéisation du mobilier urbain (bancs, poubelles, corselets, poteaux,...) de tout espace vert et espace public afin d'assurer une harmonisation et une bonne gestion (l'utilisation d'un seul type de mobilier facilite les réparations). Malgré cette tendance vers l'uniformisation, une gestion différenciée continue à exister sur le territoire de la Ville: les sites classés ont tous leur mobilier propre, ainsi que les espaces verts gérés par l'IBGE.

Au niveau du personnel, la cellule des Espaces Verts s'est agrandie ces dernières années. L'effectif est passé d'un ingénieur agronome à trois en trois ans ; de même pour les ingénieurs horticoles. Une nouvelle cellule d'environ 12 personnes se chargera de l'entretien des aires de jeux. Au total, les Espaces Verts compte aujourd'hui près de 200 employés. Il est à noter que le service participe aussi à l'entretien des espaces verts des Foyers laekenois et bruxellois,

de LOREBRU et de la Cité Modèle en ce sens qu'il gère leurs demandes d'embellir leurs espaces.

Parallèlement, la cellule des Espaces Verts prend en charge l'entretien horticole des domaines extérieurs (Combreuil, Beersel, ...) ainsi que toutes les activités d'entretien et d'inhumation dans les quatre cimetières de la Ville.

Dans certains parcs à Bruxelles, l'asbl BRAVVO assure le service d'une équipe de gardiens de parcs, ayant pour rôle de tranquilliser les promeneurs et de prévenir les petites incivilités. Les gardiens, vêtus de vert, concentrent leurs efforts sur le parc de Bruxelles, le parc Fontainas, le jardin d'Egmont et le square Marguerite. Il est à noter que seuls les deux derniers sont fermés la nuit par un gardien de parc. L'équipe actuelle de 12 gardiens de parc va être agrandie à 26 en 2006. Une dizaine d'agents de prévention pourrait être affectée à la couverture de sites supplémentaires dans le quartier Nord-Est, ainsi qu'à la plaine Montserrat ou au parc Maximilien.

La Ville essaie de sensibiliser les habitants à la dimension verte à travers plusieurs initiatives. Elle soutient par exemple le marché annuel des fleurs à Laeken, et organise depuis 30 ans le concours « Fleurir Bruxelles ». La cellule des Espaces Verts a publié une liste des plantes grimpantes que les habitants peuvent planter sur les façades de leur maison ; cette liste fera partie d'un règlement sur les trottoirs, qui est en cours de développement.

4.2 Promouvoir le développement durable

Si, dans le plan communal de développement, ce sous-chapitre s'intitulait 'lutte contre les nuisances et la pollution', il a été renommé ici pour exprimer l'engagement de la Ville dans une politique plus volontariste et plus globalisante de développement durable, qui sera brièvement décrite ci-dessous mais amplement développée dans un document spécifique appelé l'agenda 21 local.

Induire des changements de comportements et jouer un rôle de sensibilisation

Le service Eco-conseil de la Ville, intégré à l'administration depuis 1996, a emménagé dans les bureaux du Centre Administratif depuis 2003 et a développé son rôle de recherche, d'information et de sensibilisation auprès des acteurs internes et externes sur toute question de développement durable. Comme actions de sensibilisation, citons :

- l'édition d'une lettre d'information « l'Echo-conseil » d'avril 2004 à mai 2005 ;
- la publication en 2004 du « Guide pratique de l'environnement », petit fascicule de 78 pages reprenant une foule d'informations pratiques, de conseils, d'adresses utiles relatifs à l'environnement urbain ;
- le soutien de nombreux projets organisés à l'initiative des écoles : compostage, potager, chasse à la surconsommation, fontaines à boire ;
- l'organisation de formations de compostage à la ferme du parc Maximilien.

La Ville intègre les principes de développement durable dans ses propres services. Ceci en exécutant par exemple des travaux d'assainissement de sa station-service, des travaux de reconstruction de la station qui permettront d'introduire du biocarburant lorsque celui-ci sera

disponible sur le marché belge, et en construisant un car-wash avec récupération d'eau de pluie.

Signalons encore que tous les véhicules de la police sont déjà prêts pour fonctionner avec des bio-carburants (biodiesel et bioéthanol).

L'agenda 21 local

Un travail de fond est également en cours de finalisation par la mise en place d'un agenda 21 local. La Ville, en effet, s'était engagée dès 1995 par la signature de la charte d'Aalborg à participer aux grands enjeux environnementaux mondiaux. Elle a depuis lors mis en œuvre de nombreuses actions durables. L'agenda 21 est l'occasion de donner un cadre à ces actions, de déterminer des objectifs précis et une stratégie globale. Il devrait être prêt pour septembre 2006.

La politique énergétique

Vu le coût de plus en plus élevé de l'énergie et la rareté progressive des ressources énergétiques dans le monde, la politique énergétique est devenue une préoccupation de premier plan de la Ville.

D'une part, Bruxelles encourage les habitants à faire appel à des sources d'énergie alternatives et à diminuer leur dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles (mazout, gaz) en accordant depuis 2005 une prime communale pour l'installation d'un chauffe-eau solaire⁴⁴. A travers son guide pratique de l'environnement, elle donne une série d'astuces simples d'économie d'énergie. Enfin, le CPAS, à travers sa cellule de médiation de dettes, analyse les dossiers de consommateurs en situation précaire et prend en charge, lorsque la situation le permet, la négociation de la dette. Le CPAS aide également de nombreux habitants de la commune à déchiffrer leurs factures et à en comprendre l'indispensable.

D'autre part, Bruxelles donne l'exemple en diminuant ses consommations énergétiques dans tous les secteurs qu'elle administre directement. Une nouvelle philosophie en matière d'éclairage public a été instaurée. Sur une trentaine de rues où l'éclairage public a été renouvelé, le gain énergétique est de l'ordre de 30% en moyenne, même si le nombre de points lumineux a plus que doublé.

Dans les bâtiments publics existants comme les piscines, grosses consommatrices d'énergie, une nouvelle gestion énergétique est engagée (des nouvelles chaudières, une meilleure isolation et de nouveaux systèmes de filtration d'eau sont installés ou en cours d'installation rue du Chevreuil, à Neder-Over-Heembeek et à Laeken). En signant la charte « Entreprise éco-dynamique » en 2005, la Ville s'est engagée à réduire significativement les impacts d'un de ses sites sur l'environnement. L'Hôtel de Ville a été choisi comme premier site d'étude pour l'obtention du label et le dossier est en cours. Pour les bâtiments publics récents ou futurs, l'optimisation des performances énergétiques est un élément majeur du programme. Citons le projet de logements dans les anciens bureaux l'Oréal de la Régie Foncière, la construction de logements sociaux sur le lieu d'une ancienne Savonnerie rue d'Anderlecht, menée par le CPAS, ou l'école maternelle Bockstaël.

⁴⁴ Cette prime se rajoute à la réduction d'impôts accordée par le gouvernement fédéral ainsi qu'aux primes octroyées par l'IBGE, Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement, et par Sibelga.

La Ferme du Parc Maximilien a sensiblement réorienté ses activités sur l'initiation au développement durable. En plus d'une station d'épuration par lagunage, un équipement de chauffage d'eau photovoltaïque a été installé et primé. Il est doté d'un totem informatif renseignant en temps réel le niveau de performance atteint selon l'ensoleillement. En plus de luminaires photovoltaïques, est aussi en préparation la création à la Ferme d'un bâtiment pédagogique auto-suffisant sur le plan énergétique.

La lutte contre le bruit

La problématique du bruit en milieu urbain dans la région de Bruxelles a été attentivement étudiée par l'IBGE, qui, après enquête publique, a adopté en 2000 un Plan de lutte contre le bruit (2000-2005). Un bilan intermédiaire de ce Plan a été publié en 2003. Ce plan a certainement fait avancer la sensibilisation et les méthodes à appliquer dans ce secteur.

En ce qui concerne le bruit conjoncturel, engendré par les « installations » (chantiers, conditionnements d'air, machines, activité professionnelle bruyante), leur implantation est réglementée pour la plupart par des permis d'urbanisme ou d'environnement. Par ce biais, la Ville a demandé systématiquement de minimiser les nuisances sonores en exigeant par exemple d'installer le conditionnement d'air dans la toiture principale avec des matériaux isolants, de renforcer l'isolation acoustique entre le niveau restaurant et le niveau logement, ... Rappelons que la compétence des permis d'environnement est partagée entre la Ville et l'IBGE, c'est pourquoi un accord visant à une meilleure communication et une gestion des plaintes plus efficace a été conclue en 2006 entre les services concernés.

En ce qui concerne le bruit lié aux activités sur la voie publique, la médiation est toujours l'outil privilégié – par exemple à la Foire du Midi, où la Ville dirige une réflexion sur l'implantation des différentes attractions, en dialogue avec les forains et les habitants. Outre cette politique de médiation, le nouveau règlement de police pour la zone Bruxelles Capitale-Ixelles de 2006 est appliqué depuis peu et des amendes sont administrées en cas d'infraction.

En ce qui concerne le bruit routier provoqué par le passage des voitures et des camions, la problématique est intimement liée à celle de la mobilité et de l'aspect esthétique du centre historique (pavés sur la voirie) et le conflit n'est pas encore résolu.

La pollution de l'air

L'amélioration de la qualité de l'air est directement corrélée à la politique de mobilité et à la politique énergétique, et doit être replacée dans une politique plus générale de développement durable comme celle qui est longuement développée dans l'agenda 21 local.

En 1998, l'IBGE a installé six stations de mesure de la qualité de l'air sur le territoire de Bruxelles : dans le parc Meudon à Neder-Over-Heembeek, à Haren près du canal, place Ste Catherine au centre, proche d'Arts-Loi, rue Belliard et au parlement européen. Le niveau de la qualité de l'air est consultable sur le Net au jour le jour.

La gestion des déchets

Depuis 2000, la possibilité de trier les déchets est offerte à tous les habitants du territoire régional (ceci a été divulgué par une campagne de sensibilisation, via la diffusion d'une pochette d'information). La Région a adopté le troisième « Plan de Prévention et de Gestion des Déchets 2003-2007 », la politique de la Ville y souscrit et le complète. Elle sensibilise et

encourage la diminution des déchets par des actions exemplatives dans ses écoles, ses bâtiments publics, ses parcs et cimetières et accorde, depuis 2000, des primes aux habitants à l'achat d'un fût de compostage.

Depuis 2002, la Ville organise de nouveau deux fois par an, au printemps et en automne, une collecte d'encombrants. Elle se déroule selon une formule mixte, conteneurs dans les quartiers et passages à domicile pour les personnes qui ont des problèmes de mobilité. Les modalités et les dates sont chaque fois annoncées par un toutes boîtes.

Afin de lutter contre les dépôts clandestins, la Police a rehaussé le montant des amendes dans son nouveau règlement.

CHAPITRE 5 : CADRE DE VIE – UNE VILLE BELLE, AGRÉABLE À VIVRE

5.1 Espaces publics

Par rapport à la législature précédente, les moyens pour les travaux publics ont plus que triplé, approchant les 6 millions d'euros en 2004. Ceci répondait à deux exigences : combler les retards accumulés dans le passé, notamment en matière de réfection des trottoirs, et repenser l'espace public au bénéfice des différentes catégories d'usagers, notamment les usagers non motorisés.

L'ambition prioritaire du PCD est, pour mémoire, de rendre la Ville plus conviviale, plus séduisante pour y attirer de nouveaux habitants, de nouveaux chalands, de nouveaux commerçants. La Ville a largement entamé son projet global de déplacements et de rénovation des espaces publics structurants. Suite à un règlement adopté en 1998, différents acteurs – le service de l'Architecture, le département des Travaux de Voirie et les gestionnaires d'impétrants comme Belgacom et Sibelga – ont fait des efforts de coordination et d'organisation des travaux en domaine public.

La lisibilité de la structure urbaine a d'abord été améliorée par le réaménagement de boulevards structurants. Citons pêle-mêle : l'avenue de Stalingrad⁴⁵, le boulevard Jacquain⁴⁶, le boulevard de l'Impératrice⁴⁷, le boulevard du Centenaire⁴⁸, le boulevard Bockstael entre Molenbeek et la place Bocksattel, la rue De Wand, la rue Delva... Le permis d'urbanisme du centre de Haren et de toute la rue de Verdun est en cours de procédure.

De nombreuses places ont commencé une deuxième vie. En voici quelques exemples. A l'occasion du réaménagement de la place de la Chapelle, la fontaine originale (conçue en 1765) a été reproduite à partir d'une gravure. Lors du réaménagement de la place Brueghel, « l'arbre à palabre » a été placé. Il s'agit d'un arbre sous lequel est installée une structure en forme d'arabesque qui peut servir de banc ou d'accoudoir et recevoir des gravures, écritures, ou autres témoignages de la vie sociale du quartier.

Dans le cadre de Beliris, des micro-investissements ont été réalisés dans le quartier européen, il en résulte l'aménagement de nouveaux trottoirs, des repavages et des réasphaltages.

Différents nœuds de la Petite Ceinture ont été remodelés afin de lui redonner de la cohérence, de créer un effet de « portes d'accès », ou au contraire de décourager la pénétration de voitures dans le Pentagone tout en revalorisant l'espace public. Ceci est dans la droite filiation du plan de déplacements du Pentagone. Un exemple de « porte d'accès » est la porte Louise, un exemple de découragement d'accès est la porte de Ninove. Par contre, les « portes de Ville » (entrées dans la Région de Bruxelles) telles que définies dans la carte 7 des lignes de force, qui devaient se situer à Laeken et à Haren, n'ont pas encore été réalisées.

⁴⁵ Les voiries et les trottoirs ont été renouvelés, le stationnement réorganisé et le cheminement des piétons facilité, des plantations ont été ajoutées afin d'améliorer l'esthétique des lieux.

⁴⁶ La circulation a été ramenée à une seule bande dans chaque sens. Les travaux concernent la voirie, les trottoirs, le mobilier urbain, les plantations, etc

⁴⁷ Ce boulevard est en passe d'être complètement réaménagé dans le sens d'une dorsale verte structurante (cfr. chapitre 4). A hauteur du boulevard de Pachéco, le réaménagement attend la reconversion de la Cité Administrative.

⁴⁸ Il a reçu un nouvel éclairage, de nouveaux mobiliers urbains pour remettre en valeur l'Atomium fraîchement rénové.

Afin de minimiser l'effet dérangeant du mobilier urbain en espace public – que ce soient MUPI (mobilier urbain de publicité et d'information), planimètres, bornes Sibelga, ou autres – une intégration maximale de celui-ci est recherchée. Ceci se réalise par exemple via l'uniformisation des couleurs du mobilier ou un usage combiné de range-vélos et de MUPI. Il est à signaler cependant que le nombre de bornes Belgacom augmente pour rendre le réseau plus performant, surtout par rapport à l'Internet : la fibre optique est rapprochée du client ce qui implique que soit une deuxième borne sera ajoutée près de la borne existante (qui a déjà une largeur de 90 cm), soit une borne combi sera installée qui enveloppe la borne existante. L'accroissement de mobiliers urbains reste problématique.

En ce qui concerne les panneaux de signalisation routière, un plan quinquennal de gestion a été lancé en 2004. La première phase, terminée aujourd'hui, a inventorié le parc de signalisation et l'a repris dans une base de données informatisée. La deuxième phase, entamée en 2006, consiste en la rationalisation du parc de signalisations aux niveaux juridique, esthétique et technique. La dernière phase devrait simplifier la signalisation temporaire (utilisée en cas de déménagements ou d'évènements,...). Depuis 2006, le département des Travaux de Voirie a hérité de la gestion des feux de signalisation, pour lesquels une procédure assez similaire a été initiée. A ce jour, l'inventaire des installations de signalisation lumineuse est terminé et est repris dans une base de données informatisée. La rationalisation du parc de signalisation lumineuse comprend non seulement le renouvellement des installations vétustes, mais également les études et travaux permettant d'adapter au trafic actuel le phasage des feux ou la coordination entre carrefours sur un même axe.

Concernant l'aménagement des voiries, la Ville tente de trouver un compromis entre les besoins d'aujourd'hui et l'aspect historique. Dans le Pentagone, elle recommande l'utilisation de pavés dans la mesure où ces aménagements n'occasionnent aucune nuisance pour les habitants et les usagers (bruit, confort des cyclistes). Afin de s'adapter aux besoins des usagers contemporains, les voiries se voient généralement dotées d'oreilles de trottoir, améliorant les conditions d'utilisation du domaine public pour les piétons (traversée raccourcie, meilleure visibilité) et pour la circulation automobile (pas de stationnement gênant).

Améliorer le cadre de vie se fait aussi en veillant à la propreté publique. Plus d'une quinzaine de canisites ont été aménagés sur tout le territoire depuis 2001 pour permettre aux animaux domestiques de faire leurs besoins. Une évaluation de leur efficacité devrait être établie avant de continuer leur multiplication. Les sanctions administratives (dont les amendes) sont un outil important dans la lutte contre la saleté et l'insalubrité en espace public (voir aussi chapitre 6.5). Citons quelques exemples de comportements qui peuvent être sujet d'une amende administrative : cracher, uriner ou déféquer sur l'espace public ; ne pas ramasser les déjections canines déposées dans des endroits non-autorisés ; appliquer des autocollants ou des affiches de manière sauvage ou clandestine. La cellule Anti-tags de la Police est engagée dans la lutte contre les graffitis. Si la Police dresse un procès-verbal, le particulier peut faire appel gratuitement au service Propreté de la Ville, qui nettoie la façade ou la vitrine. Contrairement à ce qui était inscrit dans le Plan Communal de Développement, l'installation de toilettes publiques n'a pas encore été mise en œuvre.

De façon plus positive, la Ville veut embellir l'espace de vie de ses habitants en favorisant l'art public. Plusieurs créations modernes ont été réalisées dans le cadre des réaménagements de voiries, dans la plupart des cas sur proposition du Comité des Arts Urbains. D'autres créations sont réalisées à l'initiative d'instances régionales ou fédérales, dont l'entretien incombe à la Ville. Il faut remarquer que les créations sont parfois « légères et éphémères »

mais souvent monumentales et à entretien lourd et coûteux. Quelques exemples d'œuvres d'art implantées en espace public sont : le Banc circulaire de Lucile Soufflet (Place de la Vieille Halle aux Blés) en 2002, « And/maar, op And/pour, et » de Peter Downsborough (boulevard Jacquain) en 2003, ou la sculpture La Cycliste d'Alain Séchas (rue de l'Ecuyer) en 2005. Une œuvre de Daniel Buren devrait s'installer prochainement sur la Place de la Justice ainsi que le Portevoix d'Emilio Lopez Menchero dans l'Avenue Stalingrad.

Dans la rue Emile Delva à Laeken se trouve une installation assez particulière : le Musée du Réverbère. Inauguré en 2004 à l'occasion de la rénovation des logements par le Foyer laekenois, ce musée à ciel ouvert juxtapose une quinzaine de réverbères d'époque et de styles différents.

Le parcours BD lui aussi fait partie des interventions artistiques en espace public. L'initiative est partie du désir de réhabiliter des endroits de la Ville laissés à l'abandon ou faisant l'objet de dépôts clandestins. La 33^{ème} fresque, réalisée par les auteurs de la série Lincoln, a été inaugurée le 19 mai 2006 dans la rue Palais-Outre-Ponts à Laeken.

La Ville a mis en place une asbl, Bruxelles BD/Brussel Strip, dont les objectifs sont de défendre son patrimoine de Bandes Dessinées et de développer la BD contemporaine. Depuis 2004, elle organise une Quinzaine de la BD, ce qui permet de confronter le Bruxellois avec la création contemporaine bruxelloise et étrangère, de présenter des rétrospectives patrimoniales de nos grands auteurs et de soutenir via un prix "auteurs non publiés" un nouvel auteur habitant à Bruxelles. Cette manifestation s'accompagne d'un travail de promotion du 9ème art auprès des enfants et des adolescents. Enfin, Bruxelles BD est la cheville ouvrière de grandes manifestations de la Bande Dessinée à hautes valeurs touristiques ajoutées, telles que le premier Tintin Festival et Le monde miroir d'Astérix.⁴⁹

L'illumination d'éléments architecturaux intéressants est une autre manière de renforcer l'attractivité de certains quartiers. Dans le cadre du contrat de quartier Rempart des Moines par exemple, un Plan Lumière a été mis en place. Une quinzaine de repères architecturaux dans ce quartier, dont la Tour à plomb, sont ainsi illuminés de façon permanente. Un accord Beliris à propos de la mise en lumière de la Grand-Place a également été signé. Ce projet est suivi par plusieurs services, notamment ceux de la Culture, de l'Architecture et des Voiries.

Enfin, partant de l'idée que l'espace public appartient aux habitants, la Ville ferme certaines rues afin d'en réserver l'espace aux jeux d'enfants pendant les vacances scolaires. Les demandes émanent généralement d'un habitant ou d'un comité de quartier et sont adressées soit à un échevin soit au bourgmestre lui-même. Elles sont soumises pour avis à la Direction du Trafic de la Police de la zone Bruxelles Capitale-Ixelles. Les rues concernées sont la rue Saint-André et la rue du Travail, Kasteelhof à Haren, et la rue Draps-Dom à Laeken.

5.2 Patrimoine et domaine bâti

5.2.1 Patrimoine

La cellule Patrimoine Historique de la Ville a été créée en 1996. Au fil des années et conformément aux vœux du PCD, son rôle est devenu de plus en plus reconnu et

⁴⁹ D'autres exemples de manifestations BD sont : Le Monde de Franquin, Les 30 ans du 9ème rêve, Le centenaire d'Hergé et l'exposition Quick et Flupke.

indispensable si bien que, depuis 2006, des spécialistes universitaires ont été engagés comme fonctionnaires. L'équipe est chargée des cahiers de charges de restauration, du suivi et de la direction des chantiers et d'études morphologiques de tissu urbain. Par le développement de la collection « Promenades bruxelloises »⁵⁰, petites brochures qui invitent le lecteur à la balade tout en admirant le patrimoine de la zone concernée, la cellule vise à une meilleure compréhension et connaissance du patrimoine de la Ville.

La politique volontariste de la Ville en matière d'achat de bâtiments classés dans des lieux stratégiques comme la Grand-Place (acquisition des 13 et 14 Grand-Place en 2003) permet évidemment de restaurer au mieux les biens classés et de servir d'exemple pour d'autres acteurs.

Signalons encore la reconnaissance de la célébration du « Meyboom » comme patrimoine vivant de l'UNESCO.

5.2.2 Domaine bâti

La Ville a poursuivi, en parallèle au travail effectué sur l'espace public, un important travail sur le domaine bâti. Elle a continué à inciter le privé à rénover et construire tout en respectant les caractéristiques du bâti.

Dans la lignée de la brochure 'Recommandations pour les projets dans le centre historique', une brochure de 'Recommandations pour les enseignes' et une autre intitulée 'Habiter les étages au-dessus des commerces' ont été éditées et sont quelques éléments d'une campagne de promotion plus large encourageant la qualité architecturale et la rénovation des étages vides.

Afin de promouvoir l'architecture contemporaine de qualité, la Ville avait créé en 1996 un prix d'architecture « Bruxelles-Horta » récompensant, tous les deux ans, une œuvre architecturale contemporaine réalisée sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Depuis 2003, les projets nominés et vainqueurs font l'objet d'une exposition itinérante se déplaçant de manière hebdomadaire dans différents endroits significatifs de la Ville de Bruxelles.

La Ville a toujours soutenu la nécessité d'organiser des concours d'architecture pour tous les projets importants du quartier européen. Dans cette optique, un concours européen d'architecture à deux phases (concours d'idées puis projets) a été lancé en 2004 pour la restructuration du bloc A du Résidence Palace en vue de son utilisation par le Conseil européen ainsi que par le Conseil des Ministres. La désignation du lauréat a eu lieu en septembre 2005, les travaux de restructuration devaient être achevés à l'horizon 2012.

Dans les constructions initiées par la Ville ou le CPAS, où la qualité contemporaine et le développement durable sont des critères importants, l'usage des concours est privilégié. Citons le concours pour l'extension de la chapelle des Brigittines, gagné par l'architecte italien Andrea Bruno, en chantier actuellement, ou le concours pour la nouvelle école maternelle Bockstael dont le lauréat définitif sera choisi à la fin de l'été 2006 .

⁵⁰ 9 brochures sont disponibles en juin 2006

Vu l'étoffement de son équipe, le département des Travaux de Voirie s'est doté de plusieurs nouveaux bâtiments, notamment les dépôts rue du Bruel et rue de la Paroisse, et les bâtiments quai des Usines et avenue de l'Esplanade. Le prochain grand projet de la Ville devrait être la rénovation ou la construction d'un nouveau centre administratif destiné à accueillir les services de la Ville de Bruxelles, actuellement situés dans la tour Monnaie.

Outre cette politique incitative, des outils réglementaires ont été mis en place pour protéger la typologie de certaines zones (comme cela a déjà été expliqué dans le chapitre logement : six Plans Particuliers d'Aménagement du Sol (PPAS) adoptés depuis 2000, six autres encore en cours d'élaboration). Par contre, aucun nouveau règlement zoné ou arrêté légal de servitude de vues n'a été adopté jusqu'à présent.

Une politique répressive est parallèlement poursuivie par l'imposition continue des taxes sur les immeubles abandonnés et les terrains vides. Elle est évaluée régulièrement par le comité interdépartemental de lutte contre les chancres.

CHAPITRE 6 : UNE VILLE ÉQUIPÉE, AU SERVICE DE TOUS

6.1 Enseignement

La population scolaire continue sa croissance. Ces dernières années, le nombre d'élèves a augmenté de 1,5 à 3 % par année, avec une population totale de 34.175 élèves pour l'année 2004-2005.

Pour continuer à accueillir cette population de façon qualitative, la Ville a fait de nombreux efforts au niveau de l'infrastructure et de la pédagogie.

6.1.1 Infrastructure

Chaque année, 7,5 millions d'euros sont dépensés pour la maintenance des bâtiments scolaires et 20 millions sont prévus pour la construction et la rénovation lourde.

Depuis 2002, plusieurs nouveaux bâtiments ou extensions ont été inaugurés. A l'école Wittouck à Laeken, des anciens pavillons ont été remplacés par un bâtiment en dur. Durant cet aménagement, un nouveau bâtiment sanitaire a également été installé et la cour de récréation a été améliorée. L'école primaire 't Klavertjevier pour sa part a été transformée par la construction d'une extension au bâtiment principal.

Outre ces nouvelles constructions, des rénovations d'établissements scolaires existants ont eu lieu, comme à l'Académie des Arts, l'Athénée Adolphe Max et l'Académie Royale des Beaux-Arts. A la Haute Ecole Francisco Ferrer enfin, le département des techniques paramédicales a été complètement réaménagé. Ces travaux posent bien évidemment un problème pour les élèves dont le bâtiment scolaire est en rénovation. Pour renforcer la sécurité et limiter les nuisances liées aux travaux, la Ville envisage l'implantation d'écoles tampons qui peuvent accueillir ces élèves pendant la période des travaux.

En ce qui concerne les projets à venir, un concours d'architecture a été organisé pour la construction de la nouvelle école maternelle Emile Bockstael à Laeken. Cette école sera construite selon les principes de la construction durable. Les projets-lauréats de ce concours ont été présentés durant une conférence de presse organisée le 31 mars 2006. Quant à l'Université Libre de Bruxelles, à cheval sur Ixelles et Bruxelles, elle veut encore s'étendre et a introduit un permis d'urbanisme visant à implanter la Solvay Business School sur l'avenue Franklin Roosevelt. La bibliothèque existante du Mutsaard connaîtra à son tour une extension au premier étage du bâtiment jouxtant l'église Saint-Nicolas, réservé au projet UTOPIE.

Notons pour finir que certains locaux scolaires sont mis à disposition d'asbl, de clubs sportifs et d'autres associations. Presque toutes ces demandes d'occupation reçoivent une réponse positive.

6.1.2 Pédagogie

A l'Institut De Mot-Couvreur une nouvelle section « technicien en environnement » a été créée afin de répondre aux préoccupations environnementales grandissantes.

Au niveau du soutien scolaire, plusieurs activités ont été développées. L'asbl BRAVVO ainsi que la Communauté Française mettent des médiateurs scolaires à disposition des écoles, comme c'est le cas à l'Institut Bischoffsheim ou l'Institut Paul-Henri Spaak. Cette médiation s'oriente en premier lieu vers les élèves en situation de décrochage scolaire. Dans 10 écoles primaires, des Ateliers d'Aide à la Réussite visent une meilleure intégration d'enfants d'origine étrangère par l'organisation d'activités pédagogiques comme l'apprentissage de la langue du pays et de la culture d'origine. Certaines écoles enfin, comme l'Athénée Léon Lepage, ont mis sur pied des systèmes de tutorat avec des étudiants de l'ULB pour faciliter le passage à l'enseignement supérieur. L'aide scolaire est également une action prioritaire des antennes sociales du CPAS. Actuellement cinq antennes sociales développent des activités d'aide scolaire, dont quatre en partenariat avec des asbl.

L'éducation à la santé constitue un autre axe de travail dans les écoles et est une des missions du service de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE). Les distributeurs de sodas ont été supprimés dans l'enseignement maternel et primaire et, à leur place, des collations saines sont offertes aux petits comme des produits lactés ou des fruits. En juillet 2004, l'association sans but lucratif Chapitre XII « Cuisines bruxelloises » a été créée, qui est chargée de la confection des repas des écoles, des homes et des hôpitaux publics de la Ville. L'association veut offrir une nourriture saine et équilibrée, en portant une attention particulière aux apports en protéines, lipides et glucides.

Le département de l'Instruction Publique fait aussi des efforts pour promouvoir la lecture chez le jeune public. Il concrétise ce but, d'une part, par des actions spécifiques comme la semaine Paul Hurtmans du livre de la jeunesse ou les projets « lire dans les parcs » ou « lire à Bruxelles-Les-Bains » et d'autre part, par la création d'un Centre de Littérature Jeunesse auquel il attache beaucoup d'importance. Ce centre, qui devrait bientôt voir le jour, veut centraliser et mettre en valeur le patrimoine existant de la littérature pour la jeunesse et servir de lieu de référence.

Outre ces activités développées de façon continue, il existe aussi des actions éducatives ponctuelles. La réalisation de fresques à thème, comme « Agora des libertés » à l'Athénée Léon Lepage ou le projet « Tags artistiques » à l'Institut De Mot-Couvreur, permettent de mieux impliquer les étudiants dans l'aménagement de leurs lieux scolaires. Dans le cadre du Festival des Libertés 2005, deux manifestations destinées aux jeunes des écoles ont été programmées, en vue de les sensibiliser aux enjeux de la démocratie et de l'égalité.

6.2 Petite enfance et jeunesse

6.2.1 Petite enfance et famille

En 2001, la Ville disposait seulement d'une halte-garderie, située dans les Marolles. Depuis lors, une deuxième halte-garderie a ouvert ses portes dans le quartier Fontainas en 2004 et une troisième, à Neder-Over-Heembeek, va être mise en service prochainement.

Entre 2001 et 2004, neuf établissements – crèches, pré-gardiennats ou haltes-gardiennes – ont bénéficié de l'achat de gros modules de psychomotricité, suivant les besoins, mais surtout selon la disposition des lieux vu les normes à respecter depuis l'entrée en vigueur en 2001 des Arrêtes Royaux afférents aux engins et aires de jeux. Ceci a été facilité par le fait que la

nouvelle cellule 'aire de jeux' a centralisé l'aménagement, l'entretien technique et le contrôle de sécurité de toutes les aires de jeux des écoles et des crèches de la Ville.

Afin d'harmoniser l'accueil des enfants, les deux pouvoirs de tutelle – Kind & Gezin et l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) – ont chacun instauré une charte de qualité. Leurs objectifs sont, d'une part, de garantir aux utilisateurs un niveau de qualité minimale et, d'autre part, de sensibiliser les milieux d'accueil à parfaire le service rendu.

Un nouveau bâtiment pour la crèche Crayelman a été construit dans le parc Fontainas, cette nouvelle construction est le fruit d'un long dialogue entre le bureau d'études de la Ville, le personnel de la crèche et les parents. Lors de la conception de l'immeuble et de son infrastructure, les enfants sont restés au premier plan (séjours spacieux, dortoirs séparés garantissant le respect du rythme de l'enfant, salles de psychomotricité), mais le bien-être du personnel a également reçu une attention particulière (cuisine professionnelle équipée de matériel professionnel moderne, salle de personnel avec kitchenette, vestiaires avec double-douches, buanderie spacieuse,...). La crèche a ouvert ses portes en décembre 2002.

La construction d'une nouvelle crèche, rue de l'Hectolitre, sera prochainement mise à l'étude en vue de remplacer celle sise au 13^{ème} étage de l'immeuble rue Haute 363, qui a fait l'objet à plusieurs reprises de remarques de la part des pompiers en matière de sécurité. Le délai nécessaire pour entamer les travaux est estimé à ± 24 mois.

Le réseau de soutien à la parentalité a aussi connu de nombreuses modifications. Au niveau des babykots, réunis en une asbl en 2004, deux nouveaux lieux d'accueil parents et enfants de 0 à 3 ans ont été créés. Le premier dans l'Espace Commune Famille, où d'autres activités sont également organisées, telles que des ateliers de jeux en famille. Le deuxième se situe dans la Maison des Familles, où plusieurs activités pour les familles sont proposées telles que la médiation familiale. D'autres activités de soutien à la parentalité ont été mises en place dans différents quartiers de la Ville, comme les séances de psychomotricité relationnelle et les rencontres intergénérationnelles. L'asbl « Garde d'enfants malades à domicile » enfin a comptabilisé 50% plus de gardes en 2005 qu'en 2004.

6.2.2 Jeunesse

En dehors de l'école, des activités pour enfants et jeunes sont organisées dans 10 Maisons des Enfants (de 6 à 12 ans) et 6 Centres de Jeunes (de 12 à 18 ans). Le Service Jeunesse gère l'infrastructure de tous ces espaces. Il gère aussi l'encadrement, au niveau personnel et animation, des Maisons des Enfants ; l'encadrement des Centres de Jeunes, par contre, a été confié à l'asbl BRAVVO. Pendant les vacances, l'asbl Jeunesse à Bruxelles et le vzw Jeugd in Brussel organisent des stages à thème ainsi que des plaines de vacances. Les thèmes des stages sont diversifiés et renouvelés régulièrement, et s'orientent vers un public cible de 3 à 14 ans.

En janvier 2006, un nouveau centre culturel et sportif a été inauguré dans le quartier Nord : le centre Pôle Nord, situé dans l'ancien dépôt de la STIB chaussée d'Anvers, qui abrite entre autres une maison des jeunes et une maison des enfants.

La délégation d'animateurs dans les Centres de Jeunes n'est qu'une des activités qui font partie de l'axe jeunesse de l'asbl BRAVVO. Dans le quartier de la Querelle, dans les Marolles, une équipe de trois travailleurs de rue a pour objectifs l'éducation à la citoyenneté et la socialisation des jeunes, en particulier ceux en difficulté. Pour ce faire, ils proposent, tout au long de l'année scolaire, différents ateliers (mini-foot, danse hip-hop, boxe, ...). Le

dispositif « accrochage jeunes » s'adresse à son tour aux jeunes en situation de grande vulnérabilité dans le quartier de logements sociaux Oasis – Willems à Laeken.

Concernant les équipements en espace public, grâce à la mise en place de la nouvelle cellule 'aire de jeux', des nouvelles aires de jeux ont été construites et plus de 25 aires existantes ont été mis en conformité, suivant les Arrêtés Royaux de 2001. Voici trois exemples de nouvelles installations : Querelle, où une aire de jeux, un pique-nique, un ping-pong et une fontaine à boire ont été installés ; l'Impasse des Escargots, qui est réaménagée avec une balançoire, une table de ping-pong, un kicker, un toboggan, des pistes de pétanque et un espace de repos ; enfin au square des Ursulines un 'skatepark' avec 'bowl', et 'aire de street' a été inauguré en avril 2006. La Ville a encore procédé à une douzaine d'installations (ou renouvellement) de terrains ludo-sportif, à la réouverture de plaine de jeux en intérieur d'îlots (Montserrat) au réaménagement des pistes de santé du Parc d'Osseghem (accessible aux PMR), du Bois de la Cambre, etc. Afin de garantir la sécurité et la mixité sur les aires de jeux, des animateurs de plaine (au service de BRAVVO) couvrent la plaine mitoyenne au Centre de jeunes Willems Sports ainsi que la plaine Escargot.

6.3 Politique sociale

6.3.1 Infrastructure

Afin d'assurer une politique sociale de proximité, le CPAS a prévu l'implantation de nouvelles antennes sociales, notamment dans le quartier Nord-Est, les Marolles, le quartier Blaes et la rue d'Artois. Une prospection est en cours pour une antenne supplémentaire dans la zone nord de Laeken.

Dans le cadre du contrat de quartier Marie-Christine à Laeken, le CPAS a mis en service, à l'angle des rues Stéphanie et Princesse Clémentine, un immeuble de 11 logements, une antenne sociale et un restaurant social en novembre 2004. Dans le même quartier, une salle polyvalente baptisée Espace S – S pour social et senior - a été inaugurée. Des activités y sont proposées par l'asbl Centres de Contact et les associations locales. Un autre Centre de Contact, Querelle, a été financé par le contrat de quartier Tanneurs. Les Centres de Contact de Bruxelles sont un réseau de 8 cafétérias sociales, réparties sur tout le territoire de la Ville de Bruxelles. L'asbl a pour objectif de rompre l'isolement social. Une équipe de 40 personnes - animateurs, assistants sociaux et préposées à l'accueil - y organisent chaque jour de la semaine des animations, des excursions, des ateliers, des permanences sociales et des petits services tels que la coiffure, la pédicure et la navette shopping. A l'exception des permanences sociales, qui s'adressent à tous les publics, les activités rassemblent principalement des seniors. Chaque année, le programme d'animations est renouvelé en fonction des desiderata des usagers, consultés à l'occasion des tables rondes organisées dans chaque centre. Parmi les nouveautés lancées en 2006, il y a l'extension du service de Navette shopping au Centre de Contact Millénaire et Buanderie, le développement des ateliers Informatique et des Cyber Club, ainsi que le lancement d'un nouvel atelier de danse et de Yoga. Le Service des Affaires Sociales du département Démographie a été impliqué dans les différents contrats de quartier. En plus de l'Espace S, il s'occupe de la gestion des locaux au rez-de-chaussée, place de la Maison Rouge 5, où le Service Social tient ses permanences sociales et les permanences pensions. Dans le quartier Rempart des Moines, une salle polyvalente a été mise à disposition de l'échevinat de la Famille.

Le CASU (Centre d'Accueil Social d'Urgence), rue du Petit Rempart, a été mis en service en décembre 2003, offrant une capacité d'accueil pouvant atteindre 120 places. Le CPAS a

installé son service social pour sans-abri dans la même infrastructure que l'asbl CASU dans l'optique d'harmoniser l'approche aux sans-abri. Le regroupement de ces deux dispositifs améliore le service au profit du public cible. De plus, l'asbl CASU a obtenu 40 places supplémentaires à Sainte Catherine et des moyens mis en place par le Contrat PGV (Projet des Grandes Villes) 2005-2007 pour obtenir une camionnette supplémentaire pour les maraudes ou équipes mobiles de nuit.

L'offre des maisons de repos et de soin pour les personnes âgées a été élargie par la construction de la résidence « Les Eglantines » à Neder-Over-Heembeek. Cet établissement, intégré dans un parc de deux hectares, sera doté de 180 lits et 37 flats résidence-services.

6.3.2 Actions sociales

Des projets de nature sociale ont été réalisés dans le cadre du volet 5 des contrats de quartier. Ce volet vise la revitalisation et l'augmentation de la cohésion sociale dans les quartiers, d'une part, via le renforcement des infrastructures collectives et, d'autre part, via des actions visant à la réinsertion socio-économique des habitants.

La Commission Consultative de la Famille a pour mission de faire connaître les aspirations et suggestions des familles et d'établir un dialogue et une collaboration avec le Collège des Bourgmestres et Echevins et le Conseil communal de la Ville de Bruxelles. La Commission s'est réunie au cours des dernières années autour de deux sujets: le logement, pour lequel les recommandations ont été pour la plupart reprises dans le Code bruxellois du Logement, et la violence intra-conjugale. En matière de violence, la proximité des antennes sociales, permettant de mener une politique préventive auprès de la population, a permis d'éviter de nombreux placements d'enfants. Les placements de courte durée se font par les antennes sociales, ceux de longue durée par le Service Jeunesse. On constate une évolution vers des placements moins longs et moins nombreux.

L'axe justice et accompagnement de BRAVVO offre deux types de services au public. Le service Aide Juridique de première Ligne propose de régler les situations de nature juridique hors de la sphère judiciaire. Il propose gratuitement un moyen ad hoc pour tout citoyen désireux faire valoir ses droits. Le Service d'Encadrement des Mesures Judiciaires Alternatives (SEMJA) à son tour est chargé de l'accompagnement des peines et mesures judiciaires alternatives. Il assure également une première prise en charge et une orientation vers les services d'accompagnement et de réinsertion socio-professionnelle.

Le Service d'Accompagnement Psychosocial (SAS) du CPAS a élargi son public cible. Outre les usagers de drogues, il accueille aussi les consommateurs abusifs d'alcool depuis 2002. Le SAS est en collaboration avec le Département de l'Insertion Socioprofessionnelle (DISP) pour la remise à l'emploi des personnes toxicomanes.

Au niveau de la concertation sur la problématique sociale dans le milieu urbain (voir aussi plus loin : Cellule Europe), le CPAS a organisé un colloque européen en octobre 2005, intitulé « La pauvreté, un fait d'hiver ? – Pratiques de la pauvreté urbaine ».

Le Service Social de la Ville propose toute une série de services à l'attention des seniors et des moins valides afin d'améliorer leur quotidien et de leur permettre de rester dans leur lieu de vie. Au sein de l'asbl « Aide aux familles », de nouveaux services, tels que le grand nettoyage et lavage des vitres, ont été mis en place.

D'autres actions et services destinés aux personnes âgées ont été développés au sein du CPAS. En 2004, le Service Action et Prévention Senior a été créé en vue de promouvoir l'autonomie et la sécurité à domicile de la personne âgée, de manière à rendre son cadre de

vie plus agréable et accueillant. Concrètement, le service réalise des travaux d'embellissements et de rénovation et des adaptations techniques (placer une barre d'appui, une rampe, ...). Durant l'été 2005, le CPAS a mis en place un projet d'appel à la solidarité, Eté Prévention Canicule, avec l'installation d'une Ligne verte et distribution d'eau aux personnes âgées. L'objectif de ce projet était d'apporter une aide adéquate et préventive à la population ainsi que d'éviter l'isolement social. Cette action sera continuée à long terme par un Plan Isolement. Dans le courant de l'année 2006, l'asbl Versailles Seniors, une initiative du CPAS de Bruxelles et de LOREBRU, permettra aux seniors de louer un appartement social tout en ayant accès à des aides, activités, services divers, et ce pour un montant forfaitaire.

La Ville mène aussi un travail d'intégration des populations d'origine étrangère, ainsi que d'égalité des chances. Depuis 2001, elle développe une politique active de non discrimination. Dans cette optique, les cellules Solidarité Internationale et Egalité des Chances ont été créées. Au niveau solidarité internationale, un partenariat entre les Villes de Bruxelles et de Kinshasa a été lancé en 2002. Il comporte plusieurs volets dont l'envoi régulier de fonctionnaires belges à Kinshasa pour conseiller les fonctionnaires locaux quant à l'organisation et la mise en oeuvre de la collecte d'immondices, l'accueil et l'organisation à Bruxelles de formations pour les fonctionnaires congolais par les services de la propreté publique de la Ville de Bruxelles, ou encore l'aide à l'acheminement d'équipements techniques de collecte depuis la Belgique à destination de Kinshasa. La cellule Egalité des Chances se concentre autour de trois groupes de travail: les personnes handicapées, les femmes et les lesbiens. Elle a réalisé par exemple une brochure « Bruxelles accessible : commerces » qui offre aux commerçants des propositions pour rendre leur commerce plus accessible aux personnes à mobilité réduite.

La Maison de la Solidarité, créée en 2000, a pour objectif de favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes adultes fragilisées (primo-arrivants, demandeurs d'asile, demandeurs d'emploi, bénéficiaires d'une aide sociale,...). A cette fin, des formations en français, néerlandais et informatique y sont offerts et ceci trois fois par an. En trois ans, le nombre d'étudiants a évolué de 120 par session de formation à 263, avec un nombre total de 726 en 2005. Depuis sa création, d'autres services ont été développés: des tables de conversation en français, des activités socioculturelles, des cours de civisme et une guidance sociale. Le Conseil des Bruxellois d'Origine Etrangère (CBOE), installé en 1995, se penche sur toutes les situations, questions et problèmes à Bruxelles qui portent atteinte à la population d'origine étrangère. Il a été renouvelé en 2001 suite à une modification de ses statuts.

6.4 Politique de santé

Le fournisseur principal de soins médicaux publics est le réseau IRIS, composé de 5 hôpitaux publics sur 10 sites dont 4 sur le territoire de la Ville: l'Institut Bordet, le CHU Brugmann site Victor Horta, le CHU Saint-Pierre et l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola. Actuellement, on envisage une optimisation de l'Hôpital Militaire à Neder-Over-Heembeek afin de créer une synergie avec l'hôpital Brugmann. En avril 2006, un onzième site s'est joint au réseau IRIS: la clinique César De Paepe, qui fait partie du CHU Saint-Pierre et se trouve également sur le territoire de la Ville. En pratique, cela implique peu de changements pour les patients. Seules les adaptations suivantes sont à noter: la maternité se situe désormais sur le site Saint-Pierre et les urgences sont directement orientées sur ce même site. Néanmoins, les problèmes médico-chirurgicaux de plus faible importance continueront à être pris en charge sur le site César De Paepe. Toutes les consultations polycliniques et les activités en hôpital de jour continuent d'y être assurées.

L'association faîtière IRIS comprend une Assemblée générale et un Conseil d'administration où sont représentés l'ensemble des communes et des CPAS concernés (Anderlecht, Bruxelles, Etterbeek, Ixelles, Schaerbeek, Saint-Gilles et Jette) ainsi que les associations de médecins, l'ULB et la VUB. Les pouvoirs publics détiennent la majorité des sièges au sein de ces deux organes. Un deuxième plan stratégique, pour la période 2002-2006, a été adopté. Le projet médical et de soins s'articule sur une approche multidisciplinaire qui se décline en une hiérarchie de soins en trois niveaux: soins de proximité, soins spécialisés et soins de référence. L'Institut Bordet et l'Hôpital des Enfants sont les hôpitaux de référence pour l'oncologie et les pathologies de l'enfant pour le réseau IRIS et ULB.

Une nouvelle convention-cadre a été signée au mois d'octobre 2005 entre le CPAS de Bruxelles, la Ville de Bruxelles, l'ULB, l'hôpital Erasme et IRIS. Son plan pour réorganiser l'offre de soins sur Bruxelles a plusieurs objectifs: s'adapter à l'évolution démographique et aux besoins de la population de la Région de Bruxelles-Capitale, mieux prendre en compte les transformations technologiques de la médecine et offrir au personnel médical et soignant un projet d'avenir solide. Le projet prévoit les changements suivants: le déménagement de l'Institut Bordet sur le site de l'hôpital Erasme, la construction d'une clinique de Dépistage Global sur le site du campus de la Porte de Hal, la reconnaissance de l'Hôpital Reine Fabiola comme centre pédiatrique de référence pour les cinq acteurs concernés et le développement d'un réseau de cardiologie de pointe.

Outre le réseau IRIS, le CPAS lui aussi joue un rôle en matière de soins de santé. Il fournit aux personnes aidées une aide médicale si elle s'avère nécessaire, ainsi que l'aide médicale urgente aux personnes en situation illégale. Le CPAS a donc un rôle important dans la prise en charge des soins médicaux préventifs ou curatifs.

Au sein de la Ville, la cellule de l'inspection vétérinaire, qui effectue des contrôles sanitaires dans les restaurants ou sur les marchés, a été développée - elle est passée de quatre mi-temps à quatre temps plein - et a été mieux intégrée, depuis 2005, au département d'Urbanisme par une relocalisation de ses bureaux dans le Centre Administratif. Les collaborations avec le laboratoire intercommunal s'intensifient également.

6.5 Politique de sécurité et de prévention

L'asbl BRAVVO (Bruxelles Avance - Brussel Vooruit), créée en janvier 2004, regroupe les services du Contrat de Sécurité et de Prévention de Bruxelles et le Programme Politique des Grandes Villes. Elle vise l'amélioration de la sécurité urbaine et la lutte contre l'exclusion sociale mais aussi la revalorisation de la vie urbaine. Ses quatre axes majeurs de travail sont: Jeunesse, Médiation et accompagnement, Justice et accompagnement et Présence dans les quartiers. Un cinquième axe, celui du partenariat, se rajoute à ces derniers.

Afin de poursuivre une politique de prévention par la gestion de conflits, BRAVVO offre trois types de médiation: la médiation locale au niveau interpersonnel (en cas d'un conflit avec un voisin ou au sein d'une famille), la médiation scolaire dans les écoles dites à discrimination positive et la médiation sociale dans les quartiers. Un nouveau type de médiation locale a été lancé en 2005: la médiation locative. Lorsque la situation se dégrade entre un propriétaire et son locataire, les médiateurs recherchent un accord qui rende possible la poursuite du bail.

La présence dans les quartiers vise à combattre les incivilités et à lutter contre le sentiment d'insécurité des habitants. Outre les gardiens de parcs, il existe une équipe permanente de 18 stewards (identifiables par la couleur jaune de leur habit) qui sont présents lors de manifestations socioculturelles. Leur rôle est d'instaurer une convivialité dans les quartiers ou

sur les sites de manifestations grâce à leur simple présence. Une troisième équipe d'une cinquantaine d'APS (agents de prévention et de sécurité, en veste mauve) est présente sur les sites des logements sociaux ainsi que dans les noyaux commerciaux. Leur rôle : assurer une présence dissuasive, instaurer une convivialité et ainsi contribuer à une diminution du sentiment d'insécurité, et en même temps repérer et signaler toute anomalie dans l'état et le fonctionnement de l'espace public et des équipements.

N'oublions pas non plus que tous les aménagements de l'espace public – la rénovation de l'éclairage, l'élargissement des trottoirs, la fermeture de certains parcs pendant la nuit,... - servent aussi à augmenter le sentiment de sécurité des usagers.

La Police mène également une politique de prévention par la mise en oeuvre d'une police de proximité. Elle effectue entre autres des patrouilles à vélo – fin 2004, le charroi de la zone de police Bruxelles Capitale-Ixelles comptait 32 vélos. Trois services sont spécifiquement centrés sur la prévention : la cellule techno-prévention fournit des conseils en matière de sécurisation de biens immobiliers ou de commerces et établit des diagnostics de sécurité pour les bâtiments de la Ville. Les conseillers en techno-prévention accompagnent les citoyens dans les dossiers de demandes de déductibilité fiscale des investissements visant la sécurisation. Le Bureau d'assistance aux victimes apporte un soutien psychologique, social et matériel aux victimes d'actes violents ou d'accidents traumatisants ; et les assistants de concertation entretiennent le dialogue avec la population afin de permettre l'identification de conflits latents. La Police a procédé, depuis 2003, à l'engagement de 350 policiers supplémentaires de telle sorte que le cadre est aujourd'hui quasiment complet.

Le plan zonal de sécurité 2005-2008 pour la zone de police Bruxelles Capitale-Ixelles a défini les priorités suivantes: la lutte contre les vols avec violence, contre les effets pervers de la prostitution dans l'espace public, contre les nuisances liées à l'incivilité et la protection des usagers faibles de la route⁵¹.

Dans une perspective d'éducation à la sécurité routière, le Parc de Circulation mobile de la Zone de Police a assuré en 2005 une formation à 435 classes d'écoles primaires touchant ainsi 11.070 élèves. 6267 enfants ont en outre pu participer à des activités liées à des événements tels les fêtes de quartier, les plaines de vacances d'été, Expo-vélo,...

Malgré les actions préventives de BRAVVO et de la Police, il subsiste la nécessité d'intervenir aussi de façon répressive. Un nouveau règlement de police est entré en vigueur le premier janvier 2006. Ce texte introduit le processus des sanctions administratives. Toute une série de comportements incivils ont été dépenalisés et sont désormais traités directement par la Ville. Les sanctions concernent les domaines suivants: la propreté et la salubrité publique, la sécurité publique et la commodité du passage, la tranquillité publique, les espaces verts, les animaux, le commerce ambulancier et les kermesses. En cas d'infraction, une amende

⁵¹ Evolution de la criminalité entre 2003 et 2005.

Faits	2003	2005	Évolution 2003-2005
vols à la tire :	1519	1008	- 30%
vols de voiture	748	576	-23%
vols dans voiture	6524	5129	-21%
vols dans immeubles	2989	2616	- 12,5%
vols à l'aide de violence	2268	2080	-8%
vandalisme	1794	1985	+ 10%
coups et blessures	824	1203	+ 46 %
TOTAL	16666	14596	-12,4 %

administrative de maximum 250 euros peut être infligée. Environ 400 procès-verbaux ont été dressés depuis janvier 2006.

6.6 Culture

6.6.1 Infrastructure

Espaces culturels

Plusieurs espaces culturels ont été mis sur pied ou rénovés ces dernières années. Commençons par le KVS. Les travaux consistaient en la rénovation du bâtiment existant et la construction à côté, relié par un tunnel, d'un nouveau bâtiment pour abriter les bureaux, une salle de spectacles et une salle de répétition. Le Box, salle de 200 places dans le nouveau bâtiment voisin, Quai aux Pierres de Taille, était déjà en activité depuis octobre 2004. Le bâtiment existant rénové a ouvert ses portes en avril 2006. Bol est le nom donné à la nouvelle grande salle, sous le Top, salle polyvalente de 160 places sous toiture.

Un autre projet de rénovation a eu lieu au Théâtre du Vaudeville situé dans les galeries St.-Hubert. Transformé en boîte de nuit en 1973, ce bâtiment datant du 19^{ième} siècle est à nouveau devenu un espace culturel, pouvant accueillir divers événements artistiques, privés ou de sociétés.

La Maison du Spectacle - La Bellone a vu une rénovation de son entrée ainsi que l'inauguration du Bellone Café, lien indispensable entre l'extérieur de la maison et l'espace de la Cour. Ces travaux sont à considérer plus globalement dans le réaménagement du lieu, après la pose du Toit sur Cour. Ils donneront dans le futur toute son ampleur aux projets de la Maison du Spectacle – La Bellone.

Passa Porta, Maison Internationale des Littératures, a ouvert ses portes en octobre 2004. Ce centre, qui bénéficie entre autres du soutien de la Ville, abrite une scène littéraire, un coin de lecture et de rencontre, et une librairie multilingue. Une salle de travail peut accueillir des ateliers et aux étages se trouvent les bureaux de deux organisations littéraires et un appartement pour auteurs et traducteurs en résidence.

Le numéro 19 de la rue du Chêne a ouvert ses portes en 2002 à la Maison du Folklore et des Traditions. L'ambition de cette institution est d'être une vitrine des traditions folkloriques bruxelloises vivantes comme celle du cortège du Meyboom.

Le Triangle Brigittines/Recyclart/Tanneurs constitue un des fers de lance de la Ville de Bruxelles dans le domaine des arts vivants. Si Les Brigittines portent l'appellation de Centre d'Art contemporain du Mouvement et de la Voix de la Ville de Bruxelles et portent naturellement leur intérêt sur les matières transdisciplinaires, Recyclart explore quant à lui les émergences en matière musicale, en matière des arts urbains et offre sa structure au développement social des jeunes du quartier. Le Théâtre des Tanneurs constitue quant à lui un pôle privilégiant l'interrogation sur le théâtre, en insérant, dans sa programmation, une réflexion sur l'implication sociale du théâtre dans la vie de la cité. Dans ce contexte et s'appuyant sur leurs expériences en matière artistique et leur progressif positionnement au niveau international, les autorités communales ont souhaité confier aux Brigittines la mission de faire de leur quartier l'un des « Nouveaux Quartiers des Arts de Bruxelles »⁵².

⁵² Grâce à la Chapelle des Brigittines, le Théâtre des Tanneurs, les Archives de la Ville, Recyclart ou les Ateliers des Tanneurs (ex Palais du Vin) ...

Dans le quartier des Brigittines, la Ville de Bruxelles est propriétaire de nombreux bâtiments - dont bon nombre sont à présent rénovés ou en voie de rénovation - : Archives de la Ville de Bruxelles, Bâtiments 75, 77 et 77a Rue des Tanneurs, Ecole Horta, Mont de Piété, etc... Un autre projet concerne l'extension de la Chapelle des Brigittines par la construction du double de la Chapelle. Des ateliers d'artistes et un jardin complètent le projet.

Dans la Tour à Plomb, un espace culturel polyvalent sera aménagé au rez-de-chaussée, pouvant servir d'espace d'exposition ou de salle de spectacles, cogéré par l'Instruction publique et le service Culture.

Un centre d'art contemporain européen s'est installé en juin 2006 dans la Centrale Electrique désaffectée de la Place Sainte-Catherine. Ce centre répond à un manque actuel dans le paysage artistique bruxellois. Quatre expositions seront organisées par an visant un public le plus large possible. Une place privilégiée sera réservée à la création européenne. Il y aura aussi un espace pour les enfants dès 6 ans..

A travers les permis d'urbanisme et les discussions avec les promoteurs, la Ville assure la protection des immeubles à fonction culturelle. Le Variété est classé depuis juin 2003 sur proposition de la Ville.

La Ville a donné son accord de principe pour la construction d'une salle de répétition pour le Théâtre de Poche, situé dans le Bois de la Cambre. Cette salle devrait largement soulager le théâtre qui est contraint pour l'instant à devoir louer des espaces éloignés de son bâtiment.

La Ville vient également d'acquérir un bâtiment rue du Marché aux Herbes destiné à accueillir de nouveaux espaces pour le théâtre de Toone.

Centres culturels de proximité

Le développement d'un réseau culturel de proximité fait partie de la politique culturelle de Ville. La rénovation de centres culturels existants et l'implantation de nouveaux espaces en résultent. Le centre Bruegel, dans le quartier des Marolles, est en cours de rénovation. Cité Culture, au nord de Laeken, a un projet d'extension du Centre des jeunes qui libérera de l'espace pour le centre culturel. L'ancienne église Saint-Nicolas de Neder-Over-Heembeek est réaffectée en lieu d'exposition et de spectacles.

Le Centre culturel de Bruxelles-Nord - Maison de la Création, logé dans l'ancien hôtel communal de Laeken, déménagera temporairement fin 2006 vers l'ancienne gare de Laeken rénovée en centre culturel. Après les lourds travaux de rénovation de l'ancien hôtel communal de Laeken, le centre culturel de Bruxelles-Nord réintégrera les espaces de la place Bockstael. La gare, quant à elle, devrait se muer en maison des associations culturelles laekenoises.

Dans le quartier Nord, le Centre Pôle Nord a vu le jour. Ce lieu abrite des infrastructures sportives et socioculturelles de proximité dont une salle de spectacles. Et, en 2007, la Ville disposera d'un Centre culturel maghrébin d'orientation laïque et pluraliste : l'Espace Magh. Cet espace situé rue du Poinçon, dans ce qu'on appelait la Maison des Tramwaymen et qui plus récemment a abrité la discothèque «Who's Who's Land», accueillera une salle de spectacle de 450 places, un foyer, une bibliothèque, des ateliers, ainsi que deux logements destinés aux artistes de passage.

Musées et archives

En 2004, le Musée du Costume et de la Dentelle a inauguré l'extension de ses salles d'exposition et de ses réserves. La superficie du Musée a été doublée. Le Musée accueille par rotation des expositions représentatives de ses collections et désormais, une petite salle est consacrée à des expositions temporaires qui mettent en valeur la création contemporaine. Au Musée de la Ville – La Maison du Roi –, le dressing-room de Manneken-Pis, rénové en 2005, offre une présentation originale de l'imposante collection des costumes de cette « star » bruxelloise.

Enfin, en 2005, les projets d'extension des Archives de la Ville de Bruxelles se sont confirmés et les études ont été entreprises en 2006.

Et en 2006, des travaux de rénovation se déroulent au Musée des Egouts. La Ville investit un million d'euros pour la rénovation et l'extension du musée, qui sera plus souvent ouvert pour le grand public et pas uniquement sur demande de groupes.

6.6.2 Promotion et revalorisation de la culture

En créant le BruPass, un agenda culturel, en 2001, l'objectif était de renforcer l'identification des initiatives de la Ville en matière de culture. Le BruPass s'est imposé comme l'outil incontournable de l'information sur toutes les initiatives du Service de la Culture : des expositions aux nouveaux habits du Manneken-Pis, en passant par les événements, les festivals, les fêtes, les arts de la scène, et les lieux de la culture permanents. Il est devenu un véritable outil de promotion professionnel au format passeport, diffusé chaque trimestre à 10.000 exemplaires (70.000 en été) dans tous les lieux de passage de la ville et lors des événements. L'information contenue dans le BruPass est depuis peu déclinée sur le web : www.brupass.be.

En plus de cet outil général, et dans le cadre des contrats de quartier, chaque asbl culturelle développe également des outils de communication privilégiant la proximité (1+1=1 aux Brigittines, Grain de sable au Bruegel, journal du centre culturel de Bruxelles-Nord, etc.)

Afin de renforcer la politique de décentralisation et l'appropriation de la culture par les habitants des différents quartiers, 3 médiateurs culturels ont été engagés en 2005 afin de représenter le Service de la Culture dans les quartiers (Bruegel, Brigittines et Nord de Bruxelles), d'aller à la rencontre des habitants dans le but de susciter des projets et de les orienter vers les lieux adéquats. Un autre objectif stratégique est d'offrir la possibilité aux différentes pratiques culturelles minoritaires ou marginalisées de se développer.

Les trois médiateurs culturels ont un rôle de terrain et sont affectés à l'action directe dans les quartiers – Marolles, Brigittines et Laeken. Sur le plan opérationnel, ces médiateurs culturels ont pour mission de porter une attention toute particulière aux expressions culturelles émergentes ou présentes dans les quartiers. Leur action jusqu'ici a été de faire le lien avec les divers acteurs culturels et sociaux de leurs quartiers respectifs. Elle s'appuie en outre sur des projets culturels concrets, tels que la Nuit Blanche, la Zinneke Parade ou la participation à la mise en œuvre d'un journal de contact (Brigittines).

Le service des Musées et Archives a réalisé de nombreuses publications pour promouvoir le patrimoine culturel et historique de la Ville. Citons par exemple la collection « Historia

Bruxellae » qui souhaite faire découvrir à un large public des événements souvent méconnus de l'histoire de Bruxelles.

L'asbl Brufête-Brufest a pour objectif la promotion des activités culturelles et événementielles dans l'espace public à Bruxelles. Depuis 2003, elle gère aussi la mise en place des festivals saisonniers Place au Printemps et Maïs, ainsi que la Nuit Blanche depuis 2005. Place au Printemps, festival des arts de la rue organisé pour la première fois en 2003 au cours d'un seul week-end, s'est développé en 2006 en un festival qui organise des activités du 10 mars au 3 juin autour de trois pôles: les promenades, la culture "street" et les spectacles.

Plaisirs d'été, deuxième saison annuelle gérée par l'asbl Brufête, propose de coordonner l'ensemble des événements culturels bruxellois estivaux par la mise en place d'une communication globale sur les événements. Outre cette coordination de communication, deux festivals ont vu le jour dans le cadre des Plaisirs d'été : Guignol au goûter, qui propose, depuis 2003, une saison de spectacles de marionnettes dans le Parc de Bruxelles de mai à octobre et les Fêtes théâtrales qui ont pour objectif de développer un projet de théâtre contemporain dans le théâtre de Verdure au pied de l'Atomium. En 2006, l'accent est mis sur la création avec la jeune compagnie issue du Conservatoire de Bruxelles Chéri-Chéri.

Le festival automnal Maïs, qui sera organisé cet automne pour la quatrième fois, regroupe les événements relatifs à l'art contemporain urbain. Il vise à valoriser la création contemporaine en milieu urbain, tant en espace public que dans différents lieux insolites à Bruxelles. La Nuit Blanche aura lieu pour la cinquième fois en octobre 2006. Passant d'une quinzaine d'activités à ses débuts vers plus de 400 activités projetées pour 2006, cet événement fait découvrir des ressources insoupçonnées dans les quartiers et provoque une réflexion sur la problématique de la nuit. La Nuit Blanche 2006 devrait passer la frontière du canal vers Molenbeek et voir les activités se développer autour de l'Atomium.

En 2005 un autre festival, dont la Ville était partenaire, a vu le jour: BRXLBRAVO, Week-end des arts à Bruxelles. Proposée par des institutions culturelles et des artistes francophones et néerlandophones et réunissant toutes les disciplines artistiques, cette première édition était axée sur l'ouverture, le désir de dialogue, le rapprochement des lieux et la rencontre des publics. La deuxième édition se déroulera début 2007.

Outre les actions menées par l'Instruction publique, le service Culture lui aussi s'engage à promouvoir la littérature. Depuis mai 2003, il s'est doté d'une section de Politique des lettres qui veut mettre en valeur la langue et la culture littéraire au sens large. La Ville a entre autres soutenu l'édition de deux livres, participé à des activités littéraires en espace public, et rendu hommage à des auteurs belges.

Afin d'encourager la pratique artistique, la Ville veut mettre en place des ateliers d'artistes. Dans le cadre du contrat de quartier Tanneurs, six ateliers d'artistes avec logement familial seront inaugurés vers fin 2006, complétés au Clos des Visitandines par un jardin à vocation artistique et pédagogique. Un deuxième projet, situé rue des Potiers, est également en cours de réalisation. Il s'agit de la réaffectation de quelques locaux du Foyer Bruxellois pour y aménager une dizaine d'ateliers d'artistes qui seront gérés par l'asbl Recyclart.

Depuis sa création en 1997, Recyclart a évolué d'un projet pilote urbain à une asbl (avec une équipe actuelle de 34 personnes) comprenant un volet culturel, urbanistique – via l'intervention sur l'espace public – et d'insertion professionnelle. Au niveau culturel, la

programmation s'articule autour de disciplines variées: musique, multimédia, arts de la scène, arts plastiques et ateliers-vitrines.

Comme la gare de la Chapelle, où Recyclart s'est installé, le Comptoir du Nylon n'était pas dès l'origine un espace à destination culturelle. Commerce désaffecté dans la rue Sainte-Catherine, sa vitrine est utilisée comme lieu d'expression pour des jeunes plasticiens. En juin 2006, il est devenu une vitrine de la Centrale Electrique, Centre européen d'art contemporain. En attente de l'aménagement du casino, les vitrines vides des Galeries Anspach sont également mises à disposition d'artistes.

6.7 Tourisme

L'asbl BITC - Brussels International Tourism & Congress - est chargée de la promotion de Bruxelles auprès des touristes et des organisateurs de conférences et de congrès. «Bruxelles, Ma découverte», une de ses initiatives pour faire découvrir le patrimoine touristique des communes bruxelloises, s'est penchée pour sa 50^{ième} édition, en mars 2006, sur le canal et ses environs. En 2005, un nouveau département du BITC a vu le jour : l'asbl BGE - Bureau des Grands Evénements. Cette nouvelle cellule coordonne l'organisation d'événements de grande envergure à Bruxelles, comme les Plaisirs d'Hiver ou Bruxelles-les-Bains.

Les Plaisirs d'Hiver rassemble marché de Noël, patinoire, grande roue, illuminations et manèges. Rendez-vous culturel et urbain, les Plaisirs d'Hiver sont devenus également un levier économique important pour notre capitale⁵³ et un miroir de Bruxelles sur la scène européenne. L'évènement a attiré 2.400.000 personnes ces deux dernières années.

Bruxelles Les Bains, lancée en août 2002, est une véritable station balnéaire, dédiée aux citoyens bruxellois, aux belges et aux touristes... Autour de cet espace de loisirs et de détente, la Ville suscite la rencontre de différents publics, au sein d'un brassage culturel, social et générationnel et participe à l'ouverture du Canal à la Ville. Bruxelles les Bains, c'est aussi un emploi pour 400 personnes.

Elle organise aussi des années thématiques, comme l'Année Mode et Design en 2006. Sous l'impulsion de la Ville de Bruxelles, le BITC a souhaité s'investir pleinement dans une réflexion sur la nuit et sa gestion par les pouvoirs publics. Créé en 2005, l'Observatoire de la nuit a pour mission de structurer cette réflexion, entre autres via la réalisation de cartographies spatiotemporelles reproduisant heure par heure l'activité nocturne de Bruxelles-Capitale. Ces cartes sont complétées par des enquêtes et interviews d'acteurs ou spécialistes locaux et l'organisation de forums thématiques mensuels. Ces forums, intitulés « ateliers de la nuit », s'organisent autour de 6 thèmes gouvernant les nuits bruxelloises : l'économie, le social et la santé, la fête, l'espace public, l'image, et la mobilité. L'Observatoire a aussi participé à l'édition 2005 de la Nuit Blanche avec l'organisation au Parlement de la région de Bruxelles-Capitale de la première Université de la Nuit.

Afin d'accueillir les touristes et les visiteurs, une dizaine d'hôtels ont été construits ou agrandis, ou sont en projet. De cette façon, l'offre de chambres d'hôtel s'est accrue de plus de 900 chambres depuis l'année 2000. Il s'agit principalement de grands hôtels avec plus de 100 chambres.

Au niveau des équipements, la Ville envisage la construction d'un nouveau centre international de congrès sur le plateau du Heysel. Elle lance également le projet d'une salle, dénommée Phenix, ressemblant à un tipi indien, et qui pourra accueillir de grands événements comme le Cirque du Soleil. L'idée est celle d'un vaste centre culturel, couvert, léger, qui se monte facilement, et a la capacité de recevoir jusqu'à 1800 personnes. En même temps, il

⁵³ les commerces situés sur le parcours et aux alentours enregistrent une hausse de leur chiffre d'affaire de l'ordre de 20 à 30%. Le nombre de personnes en permanence au travail sur le site est de 400.

existe un accord de coopération Beliris pour la rénovation et l'extension du Palais des Congrès situé au Mont des Arts. Actuellement, la réouverture du Palais est prévue pour l'année 2009.

La promotion d'une image valorisante de Bruxelles se réalise entre autres par la publication de brochures telles que « Bruxelles-Pentagone : le développement urbanistique du centre historique » ou son complément consacré aux extensions de la Ville. Les publications « Promenades bruxelloises » à leur tour visent à mettre en valeur le patrimoine architectural. Le n°10, en préparation, comprendra le nouveau tracé balisé de la route des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle. C'est dans cette optique, que 134 balises piétonnes d'orientation touristique ont été installées dans le pentagone depuis 2003 et que 124 sont en cours d'installation à Laeken.

2006 est bien sûr aussi l'année de l'Atomium, qui s'est réouvert au public le 18 février. Les plaques d'aluminium qui recouvraient les boules ont été remplacées par d'autres en acier inoxydable, couvertes de points lumineux. L'aménagement intérieur permet d'augmenter le confort et la sécurité des visiteurs par l'installation d'air conditionné, de détection d'incendie, d'éclairage de secours, de systèmes d'accès pour les moins valides, etc. La sphère de base est consacrée à la naissance de l'Atomium et à l'Expo 58. Les autres boules accueillent des expositions temporaires et des installations multimédia. Une sphère entière est réservée aux enfants. Sur un autre niveau, tout est là pour accueillir concerts, projections de films, conférences, ... Le restaurant panoramique, désormais baptisé Atomiam, est lui aussi ouvert à nouveau.

6.8 Sports et loisirs

6.8.1 Infrastructure

En plus des nouvelles aires de jeux, d'autres infrastructures sportives et récréatives ont été implantées sur le territoire de la Ville. Dans le cadre du contrat de quartier «Rempart des Moines», une nouvelle salle omnisports (basket-ball, volley-ball, mini-foot, gymnastique) a été construite et mise en service en 2003. Le Centre Pôle Nord dispose d'une salle omnisports permettant la pratique du football, du tennis, du volley, du badminton et du basket. Un nouveau hall omnisports, dont l'inauguration est prévue pour novembre 2006, est en cours de construction à Neder-Over-Heembeek. Ce projet est réalisé en partenariat avec le Royal Sport Nautique de Bruxelles et le hall accueillera trois terrains de basket, quatre terrains de badminton, un terrain de volley et un terrain de tennis.

Inauguré en avril 2006, le Square des Ursulines a été transformé en un lieu de loisirs urbains, équipé d'un bowl pour le skate. Ce projet, qui veut donner une place au skate dans la Ville, est né d'un partenariat avec l'asbl Recyclart, l'IBGE et le collectif Brusks (Skateboard urbain). Le stade Vander Putten a vu une rénovation de la totalité de ses pistes et terrains.

Aujourd'hui, il dispose de quatre terrains de basket, deux de mini-foot, un terrain de ring hockey, un pour la pratique du jeu de balle, un terrain de pétanque, une plaine de jeux et une piste de roller et de skateboard.

Les piscines de Bruxelles ont également fait peau neuve. En 2002, la Région bruxelloise a adopté une nouvelle législation fixant les conditions d'exploitation pour les bassins de natation. Pour cette raison, les trois piscines de la Ville ont remplacé leur système de filtration d'eau. Afin d'améliorer la surveillance des baigneurs et de renforcer la sécurité, la Ville a décidé d'équiper ses piscines d'un système de prévention des noyades (des caméras installées

sous la surface de l'eau transmettent leurs images à une centrale informatique qui déclenche une alarme sonore et visuelle lorsque la position d'un nageur paraît anormale). D'autres travaux de rénovation ont également eu lieu. Dans la piscine du centre, un nouveau système de chauffage a été installé ainsi qu'un réseau électrique de 220 volts, de même qu'une nouvelle toiture et sous-toiture. A moyen terme, les travaux suivants vont s'y ajouter : remplacement des vestiaires destinés aux écoles, implantation d'une nouvelle zone destinée aux douches sanitaires avec hammam, de salles destinées à diverses activités sportives ainsi qu'une section bien-être. Les travaux dans la piscine de Laeken permettront la réouverture de sa boule à vagues, qui était fermée à cause de problèmes techniques.

L'avenir du stade Roi Baudouin reste un point important à l'ordre du jour. En effet, l'entretien de cet équipement sportif et sociétal emblématique de la Ville mobilise chaque année d'importantes ressources de la Ville, tout en affichant un relatif faible taux d'utilisation, et sa configuration devrait être améliorée pour mieux répondre aux exigences techniques et commerciales des grands événements sportifs, éducatifs et culturels de demain. La Ville a, dès lors, élaboré un cahier de charges et a lancé un large appel d'offre afin de disposer prochainement des différents scénarios possibles pour esquisser le futur du Stade Roi Baudouin.

6.8.2 Gestion

La Maison des Sports de la Ville de Bruxelles, qui a ouvert ses portes en 2004, est le centre d'accueil et d'information pour toute information sur le sport à Bruxelles. Elle joue également le rôle d'interface entre l'administration et le citoyen sportif qui désire s'inscrire à des activités organisées par la Ville, obtenir des billets pour certaines manifestations sportives, réserver une salle ou une tranche horaire dans les infrastructures communales.

Le Service des Sports organise des stages sportifs pour les enfants de 10 à 16 ans – des stages omnisports en hiver et au printemps plus en été des stages de tennis réservés aux débutants. En été se déroule également la Roller Parade dans les rues de Bruxelles. Tous les vendredis de juin à septembre les amateurs se donnent rendez-vous pour une grande randonnée roller de plus ou moins 20 km, accompagnée par des policiers à rollers.

A partir de 2006, la Ville relaie les chèques-sports, ce qui permet aux jeunes issus de milieux défavorisés d'accéder à la pratique sportive. En tout, 70.000 euros seront ainsi injectés pour favoriser la pratique sportive via une intervention dans les frais d'affiliation de leurs enfants, d'équipement ou à des stages sportifs. La Ville de Bruxelles mobilisera 35.000 euros (13.000 via le CPAS, et 22.000 via le département des Sports). L'autre moitié vient des subsides de la COCOF. Concrètement, le chèque, à solliciter auprès du CPAS ou le Service des Sports de la commune dans laquelle le jeune est domicilié, est principalement destiné à couvrir en tout ou en partie les frais d'affiliation de celui-ci à un club sportif.

Le Service des Sports alloue des subsides aux clubs sportifs et met à disposition ses infrastructures. En 2006, un schéma directeur sera développé afin de rendre le service plus proactif en tant qu'organisateur d'activités.

Il est à noter enfin que les horaires de la piscine du centre ont été rallongés jusqu'à 19h30 du lundi au vendredi et le samedi de 7h30 à 17h. À Laeken, le public bénéficie de quatre heures en plus par semaine, dont une ouverture jusqu'à 19h le samedi.

CHAPITRE 7: UNE CAPITALE, VILLE À ÉCHELLE HUMAINE

La Ville a tenu son rang de capitale régionale, fédérale et européenne tout en préservant au maximum les autres fonctions urbaines et en particulier la qualité de vie des habitants, comme elle l'avait annoncé dans son Plan Communal. Elle a donc valorisé son patrimoine vert (cfr. chapitre 4), son patrimoine urbanistique (cfr. chapitre 5), ainsi que ses espaces publics et équipements (cfr. chapitre 6).

L'élargissement de l'Union Européenne à 25 états membres à la date du 1er mai 2004 et, en résultant, le recrutement de 4.000 nouveaux fonctionnaires, a occasionné l'installation de nombreuses représentations de régions dans le quartier européen. En date du 2^{ème} semestre 2004, le nombre de fonctionnaires européens habitant la Région de Bruxelles-Capitale était d'environ 15.000 personnes, dont 2.400 sur le territoire de la Ville.⁵⁴

Lors du Conseil européen de Nice de décembre 2000, il a été décidé que toutes les réunions du Conseil européen auront lieu à Bruxelles dès l'élargissement à 18 membres. Pour aider les communes et zones de police de Bruxelles, le Gouvernement a décidé de consacrer un montant de 25 millions d'euros annuels dans le cadre du Budget Sommets européens. Le montant est réparti sur plusieurs postes, à savoir: le cadre des auxiliaires de police, les formations linguistiques, la "prime Bruxelles", les investissements d'infrastructure, les heures prestées par le personnel policier dans le cadre des Sommets. Mais en 2005, la Ville a dû constater que ce budget n'est pas encore suffisant pour supporter toutes ses charges.

La Ville est très attentive à la qualité des nouvelles constructions liées aux fonctions européennes ; elle encourage fortement le recours à des concours internationaux. Pour le bâtiment qui abritera les sommets des Ministres, rue de la Loi (extension du Résidence Palace), et dont l'inauguration est prévue en 2012, un concours international d'architecture a été organisé.

Vu la présence sur le territoire de nombreux bâtiments publics immunisés du précompte immobilier, la Ville œuvre aussi pour un juste retour de la mainmorte (cfr. chapitre 8), mais elle n'a pas encore obtenu de résultats probants.

L'accord tripartite relatif au Quartier Léopold-Schumann – l'accord entre l'Etat fédéral, la Région de Bruxelles-Capitale, et la Ville de Bruxelles et les communes d'Ixelles et d'Etterbeek – a été finalement signé le 27 mars 2006. Une « Madame Europe » a été chargée par le ministre-président de coordonner les actions des intervenants belges dans l'aménagement du quartier européen. Sa mission dans le quartier est d'assurer la coordination de l'accord tripartite et d'être l'interface entre les membres signataires de cet accord et les institutions européennes.

Rappelons les objectifs de ce protocole déjà écrit en 2002: créer un quartier mixte, en réduisant les bureaux et en accroissant les logements et les équipements complémentaires; revaloriser l'image de l'implantation des institutions européennes, tout en assurant la sécurité; améliorer les espaces publics; maîtriser la mobilité, veiller aux cheminements des usagers faibles et aux transports en commun.

⁵⁴ cfr. étude de Yann Gall, « Bruxelles, Région-Capitale pour 450 millions de citoyens » (Bureau de Liaison Bruxelles-Europe), 2005

La Ville, dans ce protocole, s'est engagée à encourager la mixité du quartier et à, entre autres, améliorer la vitesse de traitement des permis d'urbanisme dans le quartier Nord-Est. Si la célérité de traitement des permis n'est pas encore acquise, la commune est bien attentive à préserver la qualité résidentielle du quartier des squares via l'établissement de plans particuliers d'aménagement, via une attention particulière dans les permis ou le lancement d'expériences pilotes comme le projet d'un îlot écologique.

L'élargissement de l'Union a également comme impact une surpopulation des écoles européennes. La décision a été prise de construire une nouvelle école européenne à Laeken, dans les bâtiments à rénover de l'ancienne école des cadets. Sa capacité sera de plus de mille élèves. Mais son ouverture n'est prévue, au mieux, qu'en 2009. Une école provisoire, hors territoire de la Ville, est prévue pour faire la transition.

En ce qui concerne les grands pôles d'équipements connexes, il faut signaler le projet de réaménagement du site de l'OTAN qui désire se réimplanter sur la même avenue Léopold III, mais juste en face, sur l'ancien site de l'aérodrome. Le projet devrait entraîner la destruction de deux aérogares datant de 1924 et 1935. Une étude historique sur ces deux bâtiments patrimoniaux a été demandée.

CHAPITRE 8 : UNE VILLE ORGANISÉE

8.1. Fiscalité et finances

Subsides

Les fonds et subsides reçus dans le cadre du budget ordinaire de la Ville - les dotations générales non-affectées et les subsides pour des projets spécifiques - connaissent une augmentation infime en 2006. Au niveau du budget extraordinaire par contre, on constate que les subsides régressent en importance (23.3 millions d'euros prévus pour 2006), que leur obtention est compliquée, et qu'ils impliquent une gestion lourde et difficile.

Voici quelques exemples d'aides et subventions auxquelles la Ville peut prétendre :

- le budget **Sommets européens** : le gouvernement alloue un budget annuel de 25 millions d'euros aux communes et zones de police de Bruxelles pour l'organisation des sommets européens (un budget qui reste toutefois déficitaire).
- les accords de coopération **Beliris** du Service Public Fédéral Mobilité et Transports : tandis que, par le passé, beaucoup d'énergie était consacrée à des grands travaux d'infrastructure, tels que des voiries et des tunnels routiers, l'accent est à présent plutôt mis sur l'amélioration de la qualité de vie du Bruxellois. En même temps et pour la première fois, la dimension culturelle est prise en compte. Pensons par exemple à la mise en valeur du site archéologique de l'Aula Magna ou aux travaux de restauration et de sécurisation dans le Palais des Beaux-Arts.
- le Programme Européen **Objectif 2**: l'Union européenne, la Région de Bruxelles-Capitale, des autorités communales, des entités communautaires belges et d'autres partenaires ont accordé 15.339.993 € à la Ville pour la période 2000-2006 afin de réaliser des projets de revitalisation économique et de développement urbain durable.
- le programme **Politique des grandes villes** du Service Public Fédéral Intégration Sociale : La subvention du contrat de ville 2005-2007 est de 8.019.332 € Le contrat se concentre sur les axes suivants : la création et l'aménagement d'espaces publics de rencontre et de loisirs; des efforts supplémentaires afin de renforcer l'intégration des primo-arrivants; une commune propre et en santé; l'accompagnement des personnes sans-abri et un soutien à l'offre qualitative de logements.
- les **contrats de sécurité et de prévention**, subsidiés par le Service Public Fédéral Intérieur et la Région de Bruxelles-Capitale : en 2005, l'allocation fédérale était de 2.451.913 € et l'allocation régionale de 1.678.184 € Ces subsides ont contribué, entre autres, à la réalisation d'éclairage public dans plusieurs rues et zones de jeux et de sports.
- le **contrat communal de Cohésion sociale**: pour la période 2006-2010, la COCOF alloue des subsides pour un montant total de 761.675 € à une trentaine d'associations. Pour l'année 2006, la contribution de la Ville à ce programme est de 98.800 €

Au sein du CPAS de Bruxelles, une Cellule Europe a été créée en 2003. Cette cellule est chargée du développement de rencontres, d'échanges et d'études transdisciplinaires. Sur base de constats à l'échelle européenne, elle propose des actions pilotes menées avec des partenaires sélectionnés. Le CPAS a ainsi participé à des programmes URBACT, en partenariat avec le CPAS de Charleroi et avec la Ville de Londres.

Au niveau de la Ville, la création d'une cellule chargée de trouver des subsides de programmes généraux – telle qu'annoncé dans les lignes de force du PCD – ne s'est

cependant pas réalisée, la difficulté émanant entre autres du fait de ne pas l'avoir située dans un département particulier.

Budget

Conformément aux souhaits de la Région de Bruxelles-Capitale et aux exigences d'une gestion saine des finances, le budget ordinaire de la Ville n'a cessé de tendre vers l'équilibre pour l'atteindre, pour la première fois depuis dix ans, en 2006. Cependant, divers paramètres mettent les finances communales à rude épreuve.

Au niveau des **recettes fiscales**, la réforme fiscale entraîne une baisse progressive des recettes au niveau de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (IPP). A noter que la Ville applique un taux IPP de 6% qui est en dessous de la moyenne des autres communes. Même si le nombre de ses habitants a augmenté, le revenu moyen a baissé et se trouve en dessous des moyennes régionale et nationale; en conséquence, la capacité contributive de sa population diminue.

Les autres taxes communales constituent 25 % des recettes fiscales. En novembre 2005, la Ville a introduit une nouvelle taxe visant spécifiquement les maisons de rendez-vous. Le montant de la taxe est fixé à 2.500 euros par an par local de rencontre (chambre, appartement, salon ou autre pièce).

Quant aux **recettes propres**, les recettes de prestations ont tendance à diminuer si on fait abstraction des recettes de la nouvelle concession du casino en 2004. Les recettes de dette à leur tour diminuent en raison de l'ouverture progressive du marché de l'énergie (dû à une diminution des dividendes reçus des intercommunales qui doivent limiter leurs activités à la gestion du réseau de distribution).

Au niveau des **dépenses**, la Ville verse une dotation obligatoire à d'autres acteurs du domaine public. Pour l'année 2006, la dotation au CPAS passe de 40 à 40,5 millions, soit une hausse de 1,37 %. La contribution dans les frais de fonctionnement de la zone de police Bruxelles Capitale-Ixelles est fixée pour 2006 à 81.782.000 €. Les dépenses de personnel, qui représentent ± 49,20 % des dépenses du budget ordinaire, augmentent du fait d'une hausse du taux des cotisations patronales pour les salaires du personnel statutaire.

L'imposition d'amendes administratives, via le règlement de police, est un outil de dissuasion efficace dans la lutte contre les nuisances. L'administration communale peut ainsi s'attaquer à un certain nombre de nuisances sans devoir, en principe, faire appel au parquet qui, dans la pratique, classait généralement sans suite ce genre d'infractions.

Signalons enfin qu'il n'y a pas eu de progrès quant à la revendication d'un juste retour de la mainmorte, prévue dans le texte initial du PCD. De nombreux bâtiments publics sont immunisés du précompte immobilier ; le retour financier à la Ville par l'État fédéral, en compensation de cette perte de recettes, reste inférieur au montant auquel elle peut prétendre en tant que capitale européenne, nationale et régionale.

8.2 Organisation des départements et services

Depuis 2000, une restructuration de certains services de la Ville a eu lieu. Pensons par exemple à la création de la Régie Foncière en 2002 (l'ex-Service des Propriétés

Communales), suite à quoi le département Economie a été remplacé par le département Commerce et Régie Foncière des Propriétés Communales. Suite au lancement de l'asbl BRAVVO en 2004, plus de 75 travailleurs socio-préventifs sont passés de la Ville à l'asbl. La multiplication des asbl ou des organismes paracommunaux, de même que la division des attributions entre les différents membres du Collège échevinal, ont tendance à compliquer la structure de l'administration. Les compétences du département des Travaux de Voirie, par exemple, se répartissent entre 6 échevins.

Suite à la réforme de la Police et la redistribution de certaines de ses compétences, plusieurs départements ont été partiellement réorganisés. La gestion des horodateurs et les tâches administratives liées à l'ouverture et au contrôle des établissements horeca sont passées au département Commerce et Régie Foncière des Propriétés Communales, les objets trouvés au département d'Urbanisme et la gestion des panneaux et des feux de signalisation ainsi que celle de la fourrière au département des Travaux de Voirie. L'engagement de 61 nouveaux agents est une des conséquences de cette réorganisation. Pour le contrôle des horodateurs, par exemple, une équipe de 22 agents de contrôle et de 7 administratifs a été mise en place. Pour le suivi administratif des activités horeca, la Ville veut engager 5 personnes supplémentaires.

Parmi les adaptations dans les départements, on peut encore citer le développement de l'imprimerie interne via l'engagement d'un graphiste et la possibilité de faire des impressions en couleur. Au niveau informatique, l'installation du système Workflow en juillet 2005 a présenté plusieurs avantages : la rapidité de l'échange des informations, la connaissance exacte de l'avancement des dossiers et l'économie de papier (en vue du développement durable).

Entre 2001 et 2005, 220 agents supplémentaires ont été engagés à la Ville, en portant le total des effectifs à 3.435 personnes. Depuis mai 2003, la Ville organise deux fois par mois une journée d'accueil pour les nouveaux agents. Au cours de cette journée, les participants reçoivent des informations sur l'organisation de la Ville, le statut du personnel et le Service Interne de Prévention et de Protection au Travail. C'est aussi l'occasion de faire une première rencontre avec leurs futurs collègues. Pour renforcer les liens entre les membres du personnel, le journal PerBru News a vu le jour en juin 2005. C'est une publication bimestrielle qui s'adresse à tous les agents de la Ville en leur proposant un agenda des loisirs, des interviews duo, des propositions de balades, une revue de presse, ... Dans le même esprit, le service intranet de l'administration a été étoffé. Au départ, simple annuaire téléphonique, il rassemble aujourd'hui aussi bien les publications de la Ville, des informations sur les examens linguistiques que les menus du restaurant du personnel.

La motivation du personnel est entretenue via l'organisation de formations et la mise en place d'un nouveau règlement concernant l'évaluation des promotions. Les investissements ont été concentrés dans des formations tendant à optimiser le service au public, citons les formations « savoir être » et « savoir réagir » destinés également au personnel ouvrier.

Parmi les incitants financiers, on peut citer l'augmentation de salaire et des pécules de vacances et la suppression du plafond de l'abonnement de la SNCB.

8.3 Relations avec la population

Le site Internet de la Ville de Bruxelles (www.brucity.be) est le point de départ de toute information sur les services de la Ville et ses activités. Ce site, qui existe depuis 1998, a besoin d'une réorganisation afin de rendre sa structure plus claire et de faciliter la recherche

d'informations⁵⁵. Une étude pour sa restructuration est actuellement en cours. Le 1er juin 2005, la Ville a ouvert son premier guichet électronique. Ce guichet, qui est accessible via le site Internet, permet la demande de documents administratifs (extraits d'actes, composition de ménage, certificat de bonne vie et moeurs, demande d'autorisation de circuler lors de la journée sans voiture, etc.) sans devoir se rendre au Centre Administratif. Après la commande, les documents sont envoyés par courrier postal.

La Maison de la Participation et de la Citoyenneté est au service des habitants de la Ville pour tout ce qui concerne la vie collective et les projets communaux. En 2002, elle a repris la gestion des Commissions Consultatives de Quartier où les habitants peuvent rencontrer les autorités au sujet de la politique de la commune. A titre indicatif, le taux moyen de participation pour les années 2002-2004 était de 1,69 %. La Maison de la Participation organise aussi des réunions publiques, par exemple, sur l'aménagement de la zone confort en 2004. Ces dernières années, son rôle est devenu moins actif et se limite plutôt à une fonction d'appui, et les capacités de son personnel sont sous-exploitées. Parmi ses autres projets, on peut encore citer le Canal de la Participation, un journal d'informations sur les événements de la Ville et les activités participatives, diffusé en boucle sur le réseau de télédistribution. A noter que ce service n'est accessible que pour les abonnés de Coditel.

D'autres organes de consultation entre les habitants, la commune et le tissu associatif existent au sein de la Ville – tels que les Conseils Consultatifs pour les personnes du troisième âge, pour les commerçants ou pour la solidarité internationale. La démarche participative est également mise en évidence à l'occasion de gros chantiers de travaux publics, comme par exemple le réaménagement de l'avenue de Stalingrad et de la rue de Verdun à Haren. Les riverains ont la possibilité d'exprimer leurs soucis et de poser des questions lors des réunions publiques. De cette façon, ils peuvent exercer une influence sur l'évolution du projet. Au début, la rénovation de la rue de Vrière et des artères adjacentes (près du Domaine Royal de Laeken) prévoyait uniquement une rénovation de l'équipement afin de résoudre les problèmes de stabilité en sous-sol. Suite aux demandes des habitants, le projet a évolué vers une rénovation complète de la voie publique, la sécurisation du complexe scolaire néerlandophone implanté dans le quartier, le passage en zone 30 et la limitation du trafic de transit grâce à la déviation de plusieurs axes de circulation.

Depuis la fin 2001, la Cellule Développement Partenariat a été créée au CPAS pour apporter son soutien aux antennes sociales afin d'étendre l'Action Sociale au tissu associatif bruxellois. Le CPAS a également développé le projet Budget Participatif dans trois quartiers pour favoriser le rapprochement des citoyens et des associations par leur participation à une partie du budget du CPAS afin notamment de mettre en place des projets pour améliorer les conditions de vie dans les quartiers.

8.4 Relations avec les autres communes et pouvoirs publics

La concertation se déroule aussi au niveau institutionnel, entre la Ville et les autres pouvoirs publics ou communaux. La Police a la possibilité de demander l'appui des zones voisines ou du niveau fédéral pour mener des actions intégrées où plusieurs zones agissent ensemble, par exemple, pour s'attaquer au phénomène des vols de voitures.

⁵⁵ Il avait déjà été remis à jour une première fois en 2002.

L'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale (AVCB) est une asbl qui a pour mission principale d'aider les 19 communes et les CPAS bruxellois à remplir leurs missions au service des citoyens. Cette mission prend la forme d'un double objectif : améliorer leurs conditions générales de fonctionnement (qu'il s'agisse de finances, de partage des tâches, de gestion du personnel, de compétences, de contrôle, ...) et fournir une assistance ponctuelle en offrant à ses membres des services de consultation, de formation et d'information. A l'initiative de l'AVCB, un tronc commun pour un nouveau règlement communal d'urbanisme a été étudié.

Au niveau des Espaces Verts, l'Association Bruxelloise des Gestionnaires de Plantation (ABGP) est une association qui organise des formations techniques, forums de discussion ou visites d'entreprise. Les membres sont issus des 19 communes bruxelloises et des institutions régionales et fédérales comme l'IBGE, l'AATL (Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement), l'AED (Administration de l'Équipement et des Déplacements), et la DMS (Direction des Monuments et des Sites).

L'ARDIC, association Régionale des Directeurs et Ingénieurs Communaux de Bruxelles et de Wallonie, s'adresse à tout le personnel technique dirigeant des Villes et Communes du Sud de la Belgique. La section bruxelloise se réunit trimestriellement et organise des voyages d'études centrés sur le développement urbain.

La concertation sur le plan de l'action sociale se passe entre autres via la Conférence des Présidents et des Secrétaires des 19 CPAS bruxellois. La mise en ligne d'un site Internet des 19 CPAS (www.conferencedes19cpas.irisnet.be) ainsi qu'une uniformisation des statistiques de l'aide fournie par tous les CPAS sont en cours de projet.

ÉVALUATION

Ce chapitre traite de quelques points problématiques, rencontrés pendant la rédaction du premier bilan du PCD. Il s'agit de 3 éléments : l'outil sur base duquel le bilan a été fait, le statu quo de certaines mesures et la liaison avec les rapports annuels. .

Evaluation de l'outil des tableaux de bord

L'analyse des tableaux de bord se fait sur plusieurs niveaux : la forme et la structure, le contenu et la facilité d'évaluation.

Pour ce qui concerne la forme, les tableaux de bord consistent en 960 mesures, tant générales que particulières, organisées en 8 chapitres. Etant donné le nombre de mesures, l'outil est très lourd à gérer et le nombre de répétitions et de références internes (telles que « Cfr ... ») le rend complètement indigeste. La structure en 8 chapitres des tableaux de bord ne correspond pas à celle des lignes de force, organisée, elle, en 4 chapitres, ce qui est perturbant. De plus, certaines mesures ne correspondent pas aux objectifs auxquels elles ont été attribuées.

Au niveau du contenu, les mesures sont tantôt trop détaillées, tantôt trop générales, même dans la formulation (le verbe « développer », par exemple, a un sens trop vague). La part des mesures dépendant de l'urbanisme est trop importante, sans doute parce que l'initiative et l'élaboration du PCD émanent de ce département. D'autres domaines, comme le social, par contre, ne sont pas suffisamment représentés. D'ailleurs, le poids des chapitres est très différent. Le sujet du logement, par exemple, bénéficie de beaucoup d'attention en comparaison à celui de la ville en tant que capitale. Certains programmes transversaux, comme les contrats de quartier, sont éparpillés dans plusieurs chapitres ; par conséquent, il est difficile d'avoir une vue globale sur leur réalisation. Une solution serait de les rassembler dans un seul chapitre. Dans certains cas, un changement de contexte a fait que des mesures ne sont plus d'actualité ou n'ont pas reçu une attention convenable. La politique énergétique, par exemple, est devenue un enjeu beaucoup plus important pour la Ville. La chasse à la prolifération des bureaux dans le quartier Louise, par contre, est devenue obsolète vu la tendance immobilière actuelle, plus favorable au logement qu'il y a dix ans.

Quant à l'évaluation des actions mêmes, elle n'a pas toujours été facile et parfois n'a pu être réalisée pour plusieurs raisons. En premier lieu, la communication en interne du PCD a été relativement difficile et les personnes concernées par les actions n'étaient pas souvent au courant des mesures vu le caractère souvent transversal des actions entreprises par la Ville. Des indicateurs fiables n'étaient pas toujours immédiatement disponibles. Pour d'autres actions, qui concernent des acteurs prolongés comme les asbl, il est difficile de collecter des informations car leurs activités ne figurent pas dans les rapports annuels de la Ville. Ceci est encore plus vrai pour les acteurs totalement extérieurs. La nature politique de certaines mesures, enfin, empêche une évaluation concrète de leur réalisation. Citons, par exemple, la demande d'un juste retour de la mainmorte ou les mesures concernant le bruit des avions, où la Ville n'est pas acteur et son rôle se limite à une prise de position vis-à-vis des autorités régionales et fédérales.

En somme, il est difficile d'avoir une vue globale sur la politique de la Ville à partir des tableaux de bord dans leur forme actuelle. Par l'abondance des mesures, on perd de vue les objectifs principaux. En même temps, le caractère rigide des mesures trop détaillées laisse peu

de marge pour une approche créative. Pour cette raison, il aurait été utile d'avoir deux tours de réunions avec les départements : un premier pour discuter des grands thèmes, une sorte de « brainstorming » pourrait-on dire, et un deuxième qui passe en revue les mesures particulières afin de compléter les informations manquantes. Vu l'absence de coefficients de pondération, qui permettraient d'accorder un « score final » à la Ville sur l'ensemble de ses réalisations, il est aussi difficile de faire une évaluation globale.

Statu quo de certaines actions

Certaines actions définies dans le PCD sont restées au statu quo. Parmi les raisons de ces états stationnaires, on peut citer les suivantes :

- Pour certains dossiers, comme l'aménagement du site de Tour & Taxis, la Ville a joué son rôle. La décision finale, par contre, n'était pas dans ses mains, mais plutôt dans celles de la Région.
- Parfois, des actions sont en contradiction avec le PRAS ou avec d'autres règlements et il faut attendre l'approbation de décisions supérieures avant d'agir. Le RCU (règlement communal d'urbanisme), par exemple, ne peut pas être élaboré tant que le nouveau RRU (règlement régional d'urbanisme) n'a pas été approuvé.
- Un changement de contexte peut rendre obsolète une mesure (cfr. les exemples cités dans l'évaluation de l'outil).
- Similairement, une évolution du choix politique peut provoquer qu'une mesure ne soit plus d'actualité. Citons l'exemple de l'Hôpital Militaire, pour lequel on ne pense plus à une reconversion, mais plutôt à une synergie avec le CHU Brugmann.
- Pour les grands projets, tels que l'aménagement du plateau du Heysel ou de la zone de Schaerbeek-Formation, le dossier est toujours en phase d'étude et la longueur de la procédure pour des projets d'une telle ampleur oblige de prévoir des délais plus longs.
- La mise en œuvre de certaines mesures a parfois fait défaut en raison d'un manque de communication et d'une bonne connaissance en interne.
- Certaines mesures exigeaient un supplément de personnel et de budget, ce qui n'avait pas été estimé au départ. Par conséquent, leur réalisation a été empêchée.
- Certaines actions, enfin, n'ont pas été réalisées parce que d'autres priorités se sont imposées à elles.

Liaison avec les rapports annuels

L'effort de rassembler toutes les informations pour le bilan pourrait être facilité en améliorant un outil existant qui reprend toutes les actions réalisées par département : les rapports annuels. Afin de les transformer en une source vraiment utile et facile d'emploi, ils devraient être harmonisés et formulés de façon moins analytique et plus synthétique.

La liaison entre le PCD et les rapports annuels doit être établie de deux façons. D'une part, par le biais de réunions par département en vue de reformuler leur contenu. D'autre part, des thèmes interdépartementaux devraient être identifiés, afin que les rapports suivent la structure du PCD ; pensons par exemple aux sujets de la mobilité et du logement, qui concernent plusieurs départements. La transversalité doit aussi s'instituer au niveau du système informatique Workflow. Actuellement, les rapports au Collège ne sont consultables que pour le département dans lequel on travaille. Comme pour les rapports annuels, il faudrait créer des groupes thématiques afin de donner accès aux rapports de tous les départements concernés par le thème en question.

Les objectifs à atteindre sont donc :

- la restructuration du rapport annuel, pour en faire un réel outil de mesure de réalisation d'une part et
- la mise au point d'une table de référence pour l'identification et l'archivage des pièces et documents de la Ville, faisant référence au PCD pris comme modèle de base de données d'entreprise.

Propositions d'optimisation

Outre la nécessité d'élaguer drastiquement les tableaux de bord et d'éviter les répétitions, il y a lieu de restructurer l'équipe de rédaction du PCD et de son évaluation de manière à ce qu'elle soit transdépartementale et pluridisciplinaire. De cette façon, les mesures seraient réparties d'une manière plus égale entre tous les domaines, et les acteurs de la Ville se sentiraient plus responsables et plus concernés. Une méthode plus créative et plus ouverte, basée sur le brainstorming, doit être combinée avec l'approche analytique. Enfin, comme détaillé ci-dessus, le lien entre les rapports annuels, le système Workflow et le PCD doit être établi de façon plus étroite..